



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

# Évaluation des ressources forestières mondiales 2025

Rapport

## Sénégal

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et  
l'agriculture

Rome, 2025

Depuis 1946, la FAO assure un suivi des ressources forestières mondiales tous les 5 à 10 ans. Les évaluations des ressources forestières mondiales (FRA) sont désormais produites tous les cinq ans afin de fournir une approche cohérente pour décrire les forêts du monde et leur évolution. FRA est un processus piloté par les pays et les évaluations reposent sur les rapports préparés par les correspondants nationaux nommés officiellement. Si aucun rapport n'est disponible, le secrétariat de FRA prépare une étude de bureau à l'aide de rapports antérieurs, d'informations existantes et/ou d'analyses basées sur des études par télédétection.

Ce document a été généré automatiquement à l'aide du rapport fourni en tant que contribution à l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2025 de la FAO et soumis à la FAO en tant que document officiel du gouvernement. Le contenu et les points de vue exprimés dans le présent rapport sont la responsabilité de l'entité qui a soumis le rapport à la FAO. La FAO ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans le présent rapport.

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction

1. Étendue, caractéristiques et changement des forêts
2. Matériel sur pied, biomasse et carbone de la forêt
3. Affectation et gestion des forêts
4. Droits de propriété et de gestion des forêts
5. Perturbations forestières
6. Politiques et législations forestières
7. Extraction et valeur des produits forestiers non ligneux en 2020
8. Objectif de développement durable 15

# Introduction

## Texte d'introduction

Au Sénégal, le domaine forestier comprend un domaine classé et un domaine protégé:

- Le domaine forestier classé correspond à l'ensemble des forêts et terres à vocation forestière dont la gestion relève du Service des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols et des parcs nationaux ; il comprend les forêts classées, les réserves sylvopastorales, les périmètres de reboisement et de restauration, les Parcs nationaux, les réserves naturelles intégrales, les réserves spéciales, les parcs forestiers, les parcs zoologiques et les parties continentales des aires marines protégées ;
- Le domaine protégé correspond aux formations forestières non classées et non comprises dans les terres des terroirs. Sa gestion est du ressort des Collectivités territoriales, l'exploitation et la chasse y étant autorisées sur la base d'une réglementation précisée par des codes et des Arrêtés ad hoc. Du fait des feux de brousse, du surpâturage, de coupes abusives des forêts, des défrichements, le domaine protégé est fortement agressé. Par endroits, il subit un niveau de dégradation très avancé.

Notons enfin la présence de formations particulières telles que :

- les mangroves qui constituent des formations fragiles de marais halophytes et dont la superficie ont considérablement baissé.
- les palmeraies qui sont des formations principalement de *Elaeis guineensis* (avec près de 50 000 ha de palmiers à huile en Casamance) ou de *Borassus aekii* (rônier). Elles constituent un support pour l'agroforesterie et d'une grande utilité artisanale, alimentaire et pour l'habitat ;
- les bambouseraies, localisées dans le Sénégal oriental, la haute Casamance et un peu dans la Région de Kaolack. Le bambou est très apprécié par les populations pour la confection de palissades, d'habitations, de meubles et d'objets utilitaires (ruches) ;
- Les peuplements de *Sterculia setigera* situés dans les régions de Tambacounda Kaffrine et Kolda procurent des revenus substantiels aux populations locales à travers l'exploitation et la commercialisation de la gomme Karaya « Mbepp ». Ces peuplements sont tous vieillissants, la régénération naturelle est compromise du fait des passages répétés des feux, du piétinement et de la dent du bétail ;
- Les peuplements de *Adansonia digitata* sont localisés essentiellement dans le bassin arachidier, les régions de Dakar et de Tambacounda. Leurs produits font l'objet d'un commerce florissant. Force est de constater leur sénescence et la quasi-absence de leur régénération. La surexploitation des feuilles et des fruits immatures constitue un facteur de dégradation ;
- Les forêts galeries situées le long des principaux cours d'eau;
- les formations halophytes des tannes (*Tamarix senegalensis*).

Ce rapport sur les ressources forestières du Sénégal est un travail réalisé par le correspondant national FRA et son suppléant assistés des membres du comité national FRA constitué de représentants des structures qui produisent des données en relation avec les forêts.

## Préparation du rapport et personnes de contact

Le présent rapport a été préparé par la(les) personne(s) suivante(s)

Nom	Rôle	Organisation	Contributions
M. Modou Moustapha SARR	Correspondant national	Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS)	Toutes
M. Mamadou Kora	Correspondant national suppléant	Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS)	Toutes
M. Lamine Diatta	Collaborateur	Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDDTE)	Toutes
M. Abdoul Aziz Diouf	Collaborateur	Centre de Suivi Ecologique	Toutes

# 1 Étendue, caractéristiques et changement des forêts

## 1a Étendue des forêts et des autres terres boisées

### Donnée nationale

#### Source des données

2000	
Références	Base de données du Sénégal du projet Africa DEAL pour le Sénégal (2000-2019)
Méthodes utilisées	Évaluation d'échantillons par télédétection
Commentaires supplémentaires	Données collectées pour le projet Africa Open Deal suivant une grille systématique de points couvrant l'ensemble du territoire national avec une maille de 5km de distance entre les points dans la zone de la grande muraille verte et 8 kilomètres dans le reste du pays, soit sur 3 550 échantillons au Sénégal. Entre 2018 et 2020, la FAO et l'Union africaine, avec l'appui de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte ainsi que des organisations régionales et nationales de 30 pays dont le Sénégal, ont coordonné une collecte de données à l'échelle continentale dans le cadre du projet Africa OPEN DEAL. Cela a permis au Sénégal de finaliser la collecte de données précises, complètes et harmonisées sur les utilisations des terres et les changements d'utilisation des terres. Les données du Sénégal ont été collectées par un groupe de techniciens nationaux formés sur l'outil. La période étudiée s'étendait de 2000 à 2019. La méthodologie de Africa DEAL est décrite dans la publication suivante: Moctar Sacande, Laura Guarnieri, Dande Maniatis, Giulio Marchi, Antonio Martucci, Danilo Mollicone, Carmen Morales, Regis W. Oubida & Alfonso Sanchez Paus Diaz. 2022. Africa Open Data for Environment, Agriculture and Land (DEAL) and Africa's Great Green Wall. Rome, FAO. <a href="https://doi.org/10.4060/cc0725en">https://doi.org/10.4060/cc0725en</a>

2019	
Références	Base de données du Sénégal du projet Africa DEAL pour le Sénégal (2000-2019)
Méthodes utilisées	Évaluation d'échantillons par télédétection
Commentaires supplémentaires	Données collectées dans le cadre du projet Africa DEAL suivant une grille systématique de points couvrant l'ensemble du territoire national avec une maille de 5 km de distance entre les points dans la zone de la grande muraille verte et 8 kilomètres dans le reste du pays, soit sur 3 550 échantillons au Sénégal. Entre 2018 et 2020, la FAO et l'Union africaine, avec l'appui de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte ainsi que des organisations régionales et nationales de 30 pays dont le Sénégal, ont coordonné une collecte de données à l'échelle continentale dans le cadre du projet Africa OPEN DEAL. Cela a permis au Sénégal de finaliser la collecte de données précises, complètes et harmonisées sur les utilisations des terres et les changements d'utilisation des terres. Les données du Sénégal ont été collectées par un groupe de techniciens nationaux formés sur l'outil. La période étudiée s'étendait de 2000 à 2019. La méthodologie de Africa DEAL est décrite dans la publication suivante: Moctar Sacande, Laura Guarnieri, Dande Maniatis, Giulio Marchi, Antonio Martucci, Danilo Mollicone, Carmen Morales, Regis W. Oubida & Alfonso Sanchez Paus Diaz. 2022. Africa Open Data for Environment, Agriculture and Land (DEAL) and Africa's Great Green Wall. Rome, FAO. <a href="https://doi.org/10.4060/cc0725en">https://doi.org/10.4060/cc0725en</a>

### Classifications nationales

2000	
Classifications nationales	Définition
Terres forestières	Comprend les forêts de feuillus à feuilles caduques, feuillus à feuilles persistantes, les feuillus mélangés, les forêts ripicoles, les forêts de mangroves, les plantations d'acacia qui respectent les critères de définition « Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert arboré de plus de 10 pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine
Prairies	Cette catégorie inclut les parcours et les pâturages qui ne sont pas considérés comme des terres cultivées. Elle inclut également des systèmes à végétation ligneuse et autre végétation non herbacée telle que les herbes et les broussailles dont le seuil est inférieur aux valeurs utilisées pour la catégorie terres forestières. Comprend les prairies avec ou sans arbres, les prairies avec arbustes, les prairies avec arbres et arbustes, les arbustes, arbustes avec arbres.
Terres cultivées, terres humides, établissements et autres terres	Comprend les terres cultivées, les établissements (infrastructures et établissements humains), les terres humides qui n'entrent pas dans les catégories des terres forestières ou des prairies, ainsi que les sols dénudés, les roches.

2019	
Classifications nationales	Définition

Terres forestières	Comprend les forêts de feuillus à feuilles caduques, feuillus à feuilles persistantes, les feuillus mélangés, les forêts ripicoles, les forêts de mangroves, les plantations d'acacia qui respectent les critères de définition « Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert arboré de plus de 10 pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante ».
Prairies	Cette catégorie inclut les parcours et les pâturages qui ne sont pas considérés comme des terres cultivées. Elle inclut également des systèmes à végétation ligneuse et autre végétation non herbacée telle que les herbes et les broussailles dont le seuil est inférieur aux valeurs utilisées pour la catégorie terres forestières. Comprend les prairies avec ou sans arbres, les prairies avec arbustes, les prairies avec arbres et arbustes, les arbustes, arbustes avec arbres.
Terres cultivées, terres humides, établissements et autres terres	Comprend les terres cultivées, les établissements (infrastructures et établissements humains), les terres humides qui n'entrent pas dans la catégorie des terres forestières ou des prairies, ainsi que les sols dénudés, les roches.

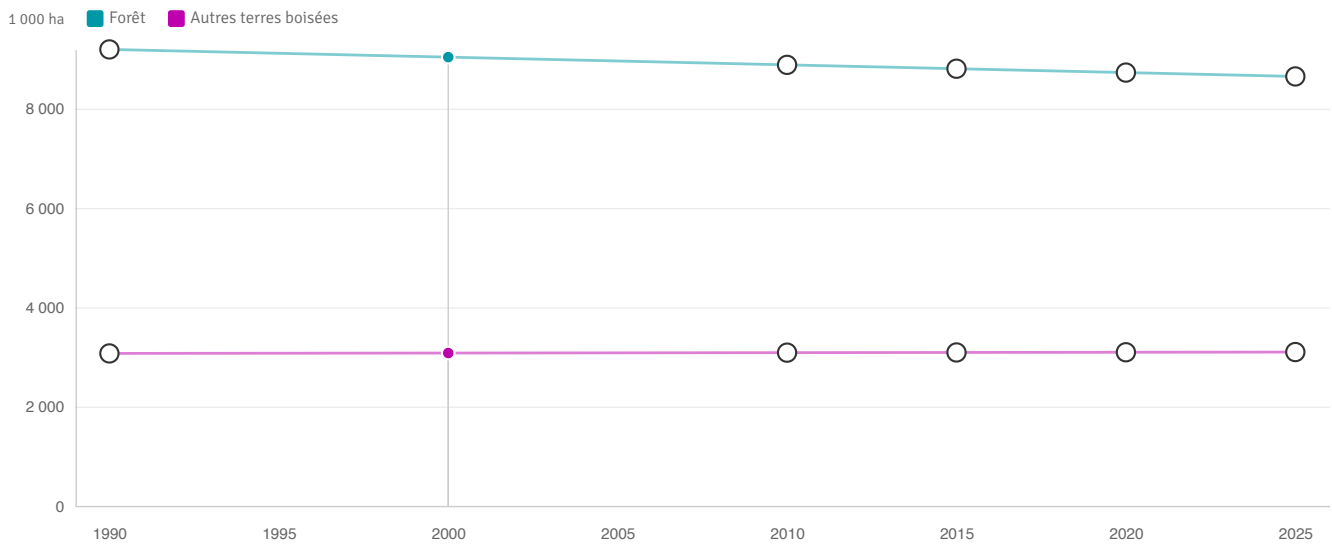
### Données de base et reclassification

	Classifications nationales		Classes de FRA		
	Classe	Superficie (1000 ha)	Forêt	Autres terres boisées	Terres restantes
2000	Terres forestières	9 037.91	100.000 %	0.000 %	0.000 %
	Prairies	5 159.85	0.000 %	59.660 %	40.340 %
	Terres cultivées, terres humides, établissements et autres terres	5 422.28	0.000 %	0.000 %	100.000 %
	<b>Total</b>	<b>19 620.04</b>	<b>9 037.91</b>	<b>3 078.37</b>	<b>7 503.76</b>

	Classifications nationales		Classes de FRA		
	Classe	Superficie (1000 ha)	Forêt	Autres terres boisées	Terres restantes
2019	Terres forestières	8 742.56	100.000 %	0.000 %	0.000 %
	Prairies	5 049.52	0.000 %	61.260 %	38.740 %
	Terres cultivées, terres humides, établissements et autres terres	5 827.66	0.000 %	0.000 %	100.000 %
	<b>Total</b>	<b>19 619.74</b>	<b>8 742.56</b>	<b>3 093.34</b>	<b>7 783.84</b>

### Commentaires

2000	<b>Autres terres boisées:</b> la reclassification des prairies en autres boisées a été effectuée en sommant les superficies des sous-classes des "prairies avec des arbres" et des "prairies avec des arbustes et des arbres" ayant un pourcentage de couvert arboré de plus de 4% ainsi que toutes les sous-classes des arbustes, qui ont par définition, dans le projet openDeal, un couvert arbustif de plus de 10%.
2019	<b>Autres terres boisées:</b> la reclassification des prairies en autres boisées a été effectuée en sommant les superficies des sous-classes des "prairies avec des arbres" et des "prairies avec des arbustes et des arbres" ayant un pourcentage de couvert arboré de plus de 4% ainsi que toutes les sous-classes des arbustes, qui ont par définition, dans le projet openDeal, un couvert arbustif de plus de 10%.



Catégories de FRA 2025	Superficie (1 000 ha)					
	1990	2000	2010	2015	2020	2025
Forêt (a)	9 193.36	9 037.91	8 882.46	8 804.74	8 727.02	8 649.32
Autres terres boisées (b)	3 070.49	3 078.37	3 086.25	3 090.19	3 094.12	3 098.04
<b>Terres restantes (c-a-b)</b>	<b>6 989.15</b>	<b>7 136.72</b>	<b>7 284.29</b>	<b>7 358.07</b>	<b>7 431.86</b>	<b>7 505.64</b>
<b>Total des terres émergées (c)</b>	<b>19 253.00</b>	<b>19 253.00</b>	<b>19 253.00</b>	<b>19 253.00</b>	<b>19 253.00</b>	<b>19 253.00</b>

Domaine climatique	% de la superficie de forêt	Remplacer valeur
Boréal	0.00	
Tempéré	0.00	
Sous-tropical	0.00	
Tropical	100.00	

Critères d'évaluation du niveau pour la superficie de forêt		Niveau
Statut	Sources de données : récentes <sup>1</sup> – inventaire forestier national ou télédétection (enquête sur un échantillon représentatif ou cartographie complète) avec une évaluation de l'exactitude / calibrage à partir de données de terrain.	Elevé
	Sources de données : anciennes <sup>2</sup> – inventaire forestier national ou télédétection (enquête sur un échantillon représentatif ou cartographie complète) avec une évaluation de l'exactitude / calibrage à partir de données de terrain.	Moyen
	Sources de données : autres – par exemple, registres, estimations d'experts ou télédétection sans évaluation de l'exactitude/calibrage à partir de données de terrain.	Faible
Tendances	Estimations reposant sur des inventaires forestiers nationaux répétés compatibles <sup>3</sup> dont les données du plus récent ne remontent pas à plus de cinq ans ; et/ou analyse des données de télédétection multitemporelles pour une période qui a pris fin il y a cinq ans au plus.	Elevé
	Estimations reposant sur des inventaires forestiers nationaux répétés compatibles <sup>3</sup> dont les données du plus récent remontent à plus de cinq ans ; et/ou analyse des données de télédétection multitemporelles pour une période qui a pris fin il y a plus de cinq ans ; ou comparaison de cartes compatibles sans analyse multitemporelle	Moyen
	Autres sources de données – par exemple, estimations d'experts ou estimations reposant sur des évaluations non compatibles.	Faible

<sup>1</sup> Données ne remontant pas à plus de 5 ans à compter de l'année de soumission du rapport (2018 ou plus récent pour les rapports nationaux de FRA 2025)

<sup>2</sup> Données remontant à plus de 5 ans à partir de l'année de soumission du rapport (antérieures à 2018 pour les rapports nationaux de FRA 2025)

<sup>3</sup> Compatibles en termes de méthodes, de catégories et de définitions utilisées

Forêt	Niveau
Statut	Elevé
Tendances	Elevé

## Commentaires

La différence avec les données de FRA 2020 s'explique par la prise en compte de nouvelles données sur le statut et les tendances des superficies forestières.

Entre 2018 et 2020, la FAO et l'Union africaine, avec l'appui de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte ainsi que des organisations régionales et nationales de 30 pays dont le Sénégal, ont coordonné une collecte de données à l'échelle continentale dans le cadre du projet Africa OPEN DEAL. Cela a permis au Sénégal de finaliser la collecte de données précises, complètes et harmonisées sur les utilisations des terres et les changements d'utilisation des terres. Les données du Sénégal ont été collectées par un groupe de techniciens nationaux formés sur l'outil.

Ces données proviennent de l'interprétation d'images à haute résolution couvrant la période 2000 à 2019. Le traitement des données dans le logiciel SAIKU a permis de déterminer les superficies des six catégories du GIEC (terres forestières, prairies, terres cultivées, établissements, terres humides et autres terres) ainsi que leurs variations pendant la période de l'évaluation. L'exploitation des résultats de l'étude a permis de mettre en évidence les conversions entre les différentes utilisations des terres et leurs superficies. Ainsi les pertes nettes annuelles (déforestation brute moins l'expansion de forêt) dans la catégorie "Terres Forestières" ont été estimées à 16 422 hectares par an au lieu des 40 000 hectares annoncés dans les rapports précédents. Dans la catégorie "Prairies" les pertes nettes annuelles se chiffrent à 8 714 hectares par an dans la période considérée. 78,46% des prairies étant classifiées dans la catégorie FRA "Autres Terres Boisées" (voir tableau 1c).

Ces nouveaux taux de perte ont été appliqués avec les outils d'interpolation et extrapolation de la plateforme pour déterminer les superficies des forêts et des autres terres boisées pour les autres années de référence considérées dans le rapport.

Les deux principales différences avec les rapports nationaux précédents de FRA sont donc : a) l'application de taux de perte issus d'une analyse sur une période de 19 ans en lieu et place des 40 000 hectares précédemment annoncés et ; b) une différence dans la stratification entre les cartographies utilisées.

# 1b Caractéristiques des forêts

## Données nationales

### Source des données + type de source de données par ex. IFN, etc

Référence de la source de données	Type de source de données	Variable FRA	Année des données	Commentaires
Base de données et rapports annuels de la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS)	Registres et questionnaires	Forêt naturellement régénérée ...dont forêt primaire ...dont forêt de plantation	1990 à 2022	
Cartographie de la bande des filaos. 2023	Cartographie complète de la végétation	...dont autres forêts plantées	2023	

### Classification et définitions nationales

- **Forêt primaire** : Forêts naturelles comprenant des espèces indigènes, sans traces d'activités humaines visibles et dont les équilibres écologiques sont préservés.
- **Forêt secondaire**: Forêts comprenant des espèces indigènes quelques peu différentes de celles d'origine, avec traces visibles d'activités humaines (feux, coupes, .....).
- **Plantations forestières massives**: Forêts artificielles constituées par mise en terre de plants, de stumps ou par semis direct.
- **Plantations forestières conservatoires**: Plantations de reverdissement du paysage agraire, sous forme de boisés.

### Données de base

**Forêt primaire** : on inclut dans cette catégories les zones classées n'ayant pas connu de perturbations majeures (feux de brousses exploitation forestière) soit 60% de la superficie du Parc du Niokolo-Koba, 90% du parc de la basse Casamance, et certaines forêts classées de la région de Ziguinchor) et les bois sacrés de la Casamance.

### Forêt de plantation :

- Situation des plantations de teck dans les forêts classées

Départements	Forêts classées	Superficie (Ha)	
		Superficie de la forêt	Superficie des Plantations
Ziguinchor	Bayottes	960	349
	Bissine	4900	204
	Djibélor	142	37,4
Bignona	Bignona	3908,3	pas déterminée
	Tobor	4835	13
	Diégoune	1180	pas déterminée
	Boutolatte	1186	306
	Kalounayes	15100	110
	Tendième	134	pas déterminée
	Forêts communautaire	Superficie (Ha)	
	Superficie de la forêt	Plantation	
	Mangagoulack	1730	27
<b>Total</b>			1046,4

- 19 965,71 ha de plantations d'Acacia Senegal (gomme arabique) ont été plantées entre 1999 et 2023.

### Autre Forêt plantée :

- La superficie initiale du périmètre de reboisement de la bande de filaos était de 9 010 hectares. La cartographie de 2023 de la bande de filaos (*Casuarina equisetifolia*) établit la superficie à 6 015 ha.
- Superficies de mangroves reboisées depuis 2000 par différents intervenants:

Structure	Superficie (Ha)	Commentaires	Comptabilisé sur FRA
Livelihoods DANONE	10000	Un des premiers reboisements dans le cadre des crédits carbone pour le secteur de la foresterie au Sénégal, l'initiative Livelihoods a permis la restauration de 10 000 ha de mangrove en Casamance et au Sine Saloum entre 2010 et 2012. C'est un projet du Mécanisme pour un Développement Propre.	2015

MANCO	7020	MANCO est une initiative portée par le Consortium WEFORREST-OCEANIUM dans le cadre d'un projet des restauration des mangroves dans les régions naturelles de la Casamance et du Sine Saloum. Il est inscrit dans les registres du standard VERRA. Les opérations ont démarré en 2020 et la projet à une durée de vie de 30 ans,	2020
ABC Blue Carbone	1200	Projet mis en œuvre par le GROUP ALLCOT depuis 2022 pour un objectif de restauration de 7000 ha de mangrove dans le Sine-Saloum et en Casamance. La durée du vie du projet est de 30 ans. Au mois d'août 2023, les réalisations sont à 1200 ha. Le projet est enregistré sous les registres de VERRA,	2025
UP TO GREEN	1000	UP TO GREEN , à travers son opérateur de terrain, OCEANIUM, a restauré 1000 ha de terres de mangroves dégradées. Les opérations se sont déroulées de 2012 à 2022 en Casamance,	2025
DAMPC	6469.808	La Direction des Aires marines communautaires protégées (DAMCP), intervient principalement sur les zones humides. Avec un réseau de 10 AMP pour une étendue de 682 435 ha, la DAMCP, avec une approche très communautaire, contribue sensiblement à la gestion des écosystèmes de mangroves. De 2004 à 2022, les initiatives de restauration sont tablées à 6469,808 ha,	2025
DEFCCS	1878.74	Dépositaire de la politique de gestion des forêts, la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS), au courant des 5 dernières années (2018 à 2022), a encadré la mise en œuvre d'activité de restauration de 1878,74 ha sur toute l'étendue du territoire national.	2025
Synthèse des résultats (2004 à 2022)	27568.548		

## Analyse et traitement des données nationales

### Estimation et prévision

#### Forêt primaire :

Les forêts primaires sont estimées en 2023 à 19,2% du couvert forestier. Ce pourcentage est appliqué pour toutes les années de référence.

**Forêt de plantation :** Les plantations de teck et d'Acacia senegal sont incluses dans cette catégorie.

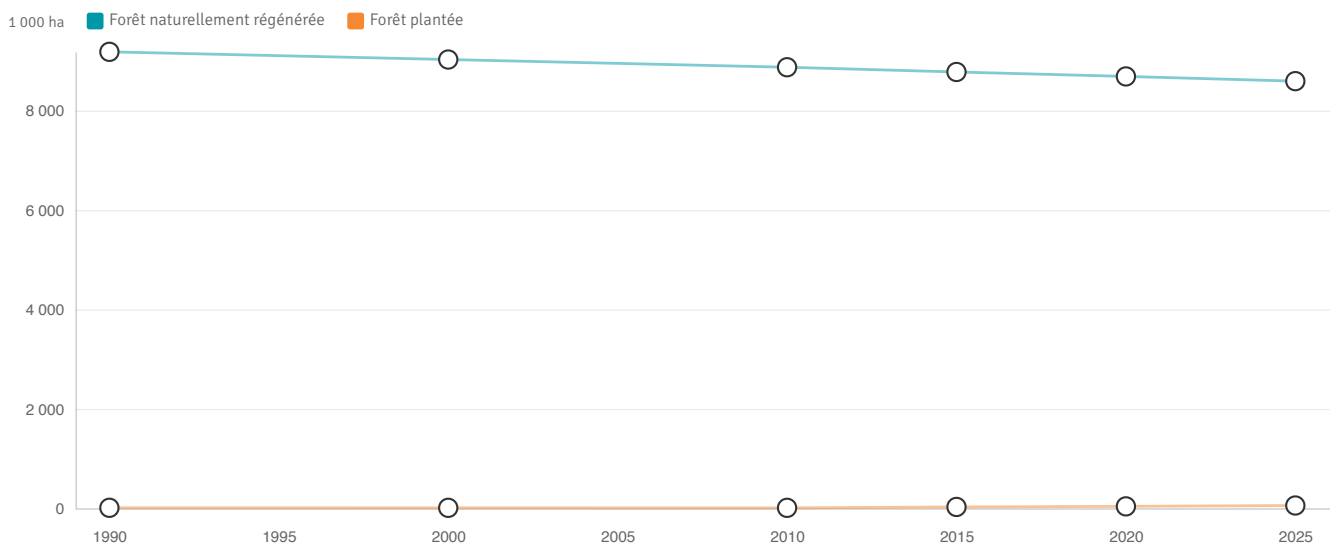
- La superficie des plantations de teck, établies avant 1990, est considérée constante. Cette espèce est introduite.
- Une extrapolation linéaire est effectuée pour estimer la superficie des plantations d'Acacia senegal: entre 1999, où elles ont été initiées, et 2023, où elles couvraient 19 965,71 ha elles ont été établies à un rythme de 831,9 ha/an. Cette essence est locale.

**Autre forêt plantée:** On additionne les superficies plantées de filao (*Casuarina equisetifolia*) et de mangroves.

- Une extrapolation linéaire est effectuée pour estimer la superficie des forêts plantées de filao entre 1990, où elles sont estimées à 9010 ha et 2023, où elles sont cartographiées à 6 015 ha soit un recul estimé à environ 9 ha/an.
- Superficie plantée de mangrove: les données ci-dessus sont utilisées pour les calculs aux années de référence indiquées.

### Reclassification dans les catégories de FRA 2025

Les plantations conservatoires sont réalisées en milieu agraire, prenant la forme (i) d'enrichissement des parcs pour pallier la faiblesse de la régénération naturelle, (ii) de plantations linéaires isohypes pour la conservation des sols, ou (iii) de brise-vents pour la protection des cultures. A ce titre, elles ne sauraient être considérées comme « Forêt plantée ».



Catégories de FRA 2025	Superficie forestière (1000 ha)					
	1990	2000	2010	2015	2020	2025
<b>Forêt naturellement régénérée (a)</b>	9 183.30	9 028.35	8 873.38	8 777.80	8 688.41	8 593.24
...dont forêt primaire	1 758.77	1 728.82	1 698.86	1 683.88	1 668.90	1 653.93
<b>Forêt plantée (b=b1+b2)</b>	<b>10.06</b>	<b>9.56</b>	<b>9.08</b>	<b>26.94</b>	<b>38.61</b>	<b>56.08</b>
...dont forêt de plantation (b1)	1.05	1.46	1.88	10.20	14.36	22.68
...dont d'espèces introduites	1.05	1.05	1.05	1.05	1.05	1.05
...dont autres forêts plantées (b2)	9.01	8.10	7.20	16.74	24.25	33.40
<b>Total (a+b)</b>	<b>9 193.36</b>	<b>9 037.91</b>	<b>8 882.46</b>	<b>8 804.74</b>	<b>8 727.02</b>	<b>8 649.32</b>

Forêt primaire par domaine climatique	Zone forestière principale (1 000 ha)					
	1990	2000	2010	2015	2020	2025
...dont forêt primaire boréale	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
...dont forêt primaire tempérée	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
...dont l forêt primaire subtropicale	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
...dont forêt primaire tropicale	1 758.77	1 728.82	1 698.86	1 683.88	1 668.90	1 653.93
Total Forêt primaire	<b>1 758.77</b>	<b>1 728.82</b>	<b>1 698.86</b>	<b>1 683.88</b>	<b>1 668.90</b>	<b>1 653.93</b>

## Commentaires

**Forêt primaire** : comprend les zones classées n'ayant pas connu de perturbations majeures (feux de brousses exploitation forestière) dont 60% de la superficie du Parc du Niokolo-Koba, 90% du parc de la basse Casamance, et certaines forêts classées de la région de Ziguinchor) et les bois sacrés de la Casamance.

**Forêt de plantation** : comprend les plantations de *Gmelina arborea* et de *Tectona grandis* dans les forêts classées de Boutolatte, Diégoume, Tobor, Djibélor et Bissine les plantations d'*Acacia senegal* de l'entreprise Asiyla Gum company.

**Autre Forêt plantée** : comprend les plantations de *Casuarina equisetifolia* (filao) destinées à la protection des dunes maraîchères le long du littoral, ainsi que les plantations de mangroves..

# 1c Catégories spécifiques de forêts

## Données nationales

### Source des données + type de source de données par ex. IFN, etc

Référence de la source de données	Type de source de données	Variable FRA	Année des données	Commentaires
Inventaire forestier et pastoral national - Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et Substitution (PROGEDE), 2005	Inventaire forestier national (IFN)	Bambous	2003-2004	Données collectées lors de l'inventaire forestier national réalisé en 2003-2004. Le rapport final de l'inventaire a été publié en fin 2005.
Centre de Suivi Ecologique. Carte d'occupation des sols.	Evaluation par télédétection avec vérification de terrain	Bambous	1999	Carte de l'utilisation des terres établie à partir d'images satellitaires de 1999. Cette carte disponible sur format numérique a été validée entre 2002 et 2008 dans 4 des 6 zones écologiques du pays
<a href="#">Agence Nationale de la Statistique et de la démographie. Compte de l'occupation des sols du Sénégal 2010-2015, 2023</a>	Evaluation par télédétection avec vérification de terrain	Mangroves <sup>1</sup>	2010 - 2015	

### Classification et définitions nationales

**Bambousaies:** peuplement de bambou (graminée vivace et ligneuse) dans les régions tropicales.

**Mangrove:** peuplements forestiers tropicaux se développant dans la zone intertidale, composés d'arbres et d'arbustes dont les pieds sont couverts par la marée de manière permanente ou temporaire.

### Données de base

**Bambou :**

- Une superficie de 675 340 ha de Bambou (*Oxytenanthera abyssinica*) a été estimée par le PROGEDE lors de l'inventaire national de 2003-2004.
- Evolution du couvert : par estimation d'experts, un taux de régression annuel de 3 200 ha a été avancé pour la période 1990-2000 et de 2 800 ha pour la période 2000 – 2025.

**Mangroves :**

- Dans le cadre de l'établissement des comptes de l'occupation des sols 2010-2015 par l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) appuyée par des structures telles que le CSE, l'ANAT, la DEFCCS... et en collaboration avec la Division de Statistique des Nations Unies (UNSD), les superficies de mangroves cartographiées sont de 154 370 hectares en 2010 et 157 890 hectares en 2015 avec une expansion nette de 3520 hectares pendant les 5 années.

**Hévéa:** Le Sénégal ne dispose pas de peuplements d'hévéas.

## Analyse et traitement des données nationales

### Estimation et prévision

**Bambou:**

- La superficie de 675 340 ha de Bambou estimée par le PROGEDE lors de l'inventaire national de 2003-2004 est retenue pour l'année 2003.
- Les taux de régression sont appliqués pour calculer les superficies pour les années de référence de FRA.

**Mangrove :**

- Les données des autres années ont été extrapolées linéairement sur la base du taux d'expansion mesuré entre 2010 et 2015.

### Reclassification dans les catégories de FRA 2025

Classe Nationale	Classe FRA
Bambousaie	Bambous
Mangrove	Mangroves

Catégories de FRA 2025	Superficie (1000 ha)					
	1990	2000	2010	2015	2020	2025
Bambous	715.74	683.74	655.74	641.74	627.74	613.74
Mangroves <sup>4</sup>	147.33	150.85	154.37	157.89	161.41	164.93
Hévéas	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

<sup>4</sup>Pour la catégorie « Mangroves », la superficie doit inclure celles des « Forêts » et des « Autres terres boisées »

## Commentaires

-

# 1d Expansion de la forêt, déforestation et changement net annuels

## Données nationales

### Source des données + type de source de données par ex. IFN, etc

Référence de la source de données	Type de source de données	Variable FRA	Année des données	Commentaires
Base de données du projet Africa Open Deal 2000-2019	Enquête par télédétection d'un échantillon représentatif avec évaluation de la précision	Expansion de la forêt Déforestation	2000-2019	Mapathon de collecte de données pour le projet Africa Open Deal suivant une grille systématique de points couvrant l'ensemble du territoire national avec une maille de 5 km de distance entre les points dans la zone de la grande muraille verte et 8 kilomètres dans le reste du pays.
Base de données et rapports annuels de la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS)	Registres et questionnaires	...dont boisement	1990-2021	La base de données renseigne les plantations forestières effectuées annuellement. Cependant elle ne distingue pas les boisements dans les zones déjà forestières (pour densification du couvert) des boisements dans les zones non forestières.

### Classification et définitions nationales

**Terres Forestières** : Comprend les forêts de Feuillus à feuilles caduques, feuillus à feuilles persistantes, les Feuillus mélangés, les Forêts ripicoles, les Forêts de mangroves, les Plantations forestières qui respectent les critères de définition « Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert arboré de plus de 10 pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante »

**Prairies** : Comprend les prairies avec ou sans arbres, les prairies avec arbustes, les prairies avec arbres et arbustes, les arbustes, arbustes avec arbres.

78% des prairies constitués des prairies avec arbres, des prairies avec arbustes, des prairies avec arbres et arbustes, des zones d'arbustes, des zones avec arbustes et arbres sont classés dans la catégories FRA " autres terres boisées".

### Données de base

Matrice des changements d'utilisation des terres entre 2000 et 2019 (source: Africa Open DEAL)

	Classe Utilisation des terres	Superficie 2019 (hectares)						Total 2019
		Terres forestières	Terres cultivées	Prairies	Établissements	Terres humides	Autres terres	
Superficie 2000 (hectares)	Terres forestières	8 630 364,60	286 553,96	108 253,72	6 367,87		6 367,87	9 037 908,01
	Terres cultivées	31 839,33	4 310 189,47	40 321,67	72 161,00		10 609,04	4 465 120,50
	Prairies	70 046,52	157 033,28	4 900 946,43	19 091,37	6 367,87	6 367,87	5 159 853,34
	Établissements				282 263,9			282 263,90
	Terres humides	10 609,04				471 136,50		481 745,54
	Autres terres						193 150,44	193 150,44
	Total 2000	8 742 859,49	4 753 776,71	5 049 521,82	379 884,13	477 504,37	216 495,21	19 620 041,73

	Catégorie UT	Superficie 2019 (hectares)						Totaux
		Terres forestières	Terres cultivées	Prairies	Etablissements	Terres humides	Autres terres	
Superficie 2000 (ha)	Terres forestières	8 630 364,60	31 839,33	70 046,52		10 609,04		8 742 859,49
	Terres cultivées	286 553,96	4 310 189,47	157 033,28				4 435 432,32
	Prairies	108 253,72	40 321,67	4 900 946,43				5 068 637,64
	Etablissements	6 367,87	72 161,00	19 091,37	282 263,9			278 022,73
	Terres humides			6 367,87		471 136,50		477 504,37
	Autres terres	6 367,87	10 609,04	6 367,87				224 989,77
	Totaux	9,037,908.01	4,465,120.50	5,159,853.34	282,263.90	481,745.54	193,150.44	

**Utilisation des Terres (UT) en 2000 et 2019** (source: Africa Open DEAL)

Utilisation des terres en ha	2000	2019
Terres forestières	8 742 859.49	9 037 908.01
Terres cultivées	4 753 776.71	4 465 120.5
Prairies	5 049 521.82	5 159 853.34
Établissements	379 884.13	282 263.9
Terres humides	477 504.37	481 745.54
Autres terres	216 495.21	193 150.44

**Données des reboisements** (source: Base de données et rapports annuels de la DEFCCS) - Il s'agit surtout de reboisements (enrichissements, plantations linéaires ou dans les milieux urbains)

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Plantations massives (ha)	17584	20684	15915	8793	9862	8722	8807	4258	3828	10640	10170	9676	9557	14008	14070	14144	12688
Plantations linéaires (km)	2175	1949	2596	5292	2436	2754	2372	2106	1831	2452	3662	4477	2712	2713	2522	3389	10809
Plantations de conservation /Restauration (ha)	2864	4329	7295	4861	4493	4219	4335	3009	3447	3752	3518	7418	9462	8087	9461,8	16696	1332,5
Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Plantations massives (ha)	10147	12351	12812	19060,9	3825,41	6984	10483	15321	8069	6601,28	7338,6	10 718,01	5 114,57	4 082,49	7 556,53	9 153,3	
Plantations linéaires (km)	2471	1979	2762	1645	1318	1841	1458	1491	1442	2230	1694,9	1 307,49	1 686,74	2 349,36	3 658	2 390,3	
Plantations de conservation /Restauration (ha)	2236	1788	7509	1529,62	9298	12406	9640	9192	13180	2599	7993,7	1 098,43	1 340,24	10 396,14	20 243,90	14 36,12	

**Données sur les plantations de mangrove et d'Acacia Senegal** (voir tableau 1b)**Analyse et traitement des données nationales****Estimation et prévision**

Les données collectées grâce à l'application Collect Earth pour la période allant de 2000 à 2019 ont permis de quantifier les superficies converties d'une catégorie d'utilisation des terres à une autre. L'expansion de la forêt inclut les superficies passant des autres catégories d'utilisations des terres vers la catégorie "Forêt" alors que les superficies déforestées est quantifiée en considérant les conversions de l'utilisation des terres de la catégorie "Forêt" vers les autres catégories d'utilisation des terres.

Les moyennes annuelles de la déforestation et de l'expansion entre 2000 et 2019 ont été appliquées à l'ensemble des périodes de référence.

**Déforestation entre 2000 et 2019, en ha**

Conversion	Superficie en ha	Superficie annuelle moyenne en ha/an
Terres Forestières> Terres Cultivées	286 553,96	15 081,79
Terres Forestières> Prairies	108 253,72	5 697,56
Terres Forestières> Etablissements	6 367,87	335,15
Conversion terres forestières > Autres terres	6 367,87	335,15
Total conversion terres forestières > Autres utilisations des terres	407 543,41	21 449,65

**Expansion de la forêt entre 2000 et 2019, en ha**

Conversion	Superficie en ha	Superficie annuelle moyenne en ha/an
Terres cultivées> Terres Forestières	31 839,33	1 675,75

Prairies> Terres Forestières	70 046,52	3 686,66
Zones Humides> Terres Forestières	10 609,04	558,37
Total conversion autres utilisations des terres > terres forestières	112 494,89	5 920,78

Boisement: les données sur les reboisements de la base de données et rapports annuels de la DEFCCS incluent une grande part des plantations d'enrichissement. Pour ce rapport seuls les boisements de mangroves (1532 ha/an depuis 2004) et d'*Acacia Senegal* (832ha/an depuis 1999), soit 2363 ha/an sont considérés de référence pour toutes les périodes après 2000.

### Reclassification dans les catégories de FRA 2025

-

Catégories de FRA 2025	Superficie (1000 ha/an)				
	1990-2000	2000-2010	2010-2015	2015-2020	2020-2025
Expansion de la forêt (a=a1+a2)	5.92	5.92	5.92	5.92	5.92
...dont boisement (a1)	0.00	2.36	2.36	2.36	2.36
...dont expansion naturelle (a2)	5.92	3.56	3.56	3.56	3.56
Déforestation (b)	21.45	21.45	21.45	21.45	21.45
<b>Changement net de la superficie de forêt (a-b) (a-b)</b>	<b>-15.53</b>	<b>-15.53</b>	<b>-15.53</b>	<b>-15.53</b>	<b>-15.53</b>
<b>Changement net de la superficie de forêt calculée à partir du tableau 1a</b>	<b>-15.55</b>	<b>-15.55</b>	<b>-15.54</b>	<b>-15.54</b>	<b>-15.54</b>

### Commentaires

L'essentiel des efforts de reboisement au Sénégal, qui concernent des enrichissements, densifications etc. de boisements déjà constitués ou des plantations en milieu urbain, ne rentre pas dans la définition FRA du boisement "Établissement d'une forêt par plantation et/ou semis délibéré sur des terres qui, jusque-là, étaient affectées à des utilisations différentes; implique une conversion de la terre de non-forêt à forêt", et ne sont donc pas pris en compte dans ce tableau. Ils sont cependant rapportés dans les données de base.

# 1e Autres terres avec un couvert arboré

## Données nationales

### Source des données + type de source de données par ex. IFN, etc

Référence de la source de données	Type de source de données	Variable FRA	Année des données	Commentaires
Base de données de la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols - DEFCCS, 2023	Registres et questionnaires	Palmiers Vergers Système agroforestier Arbres en milieu urbain	1990- 2023	
Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA) 2016; Rapports	Registres et questionnaires	Vergers Système agroforestier	2015	
Base de données du projet Africa Open Deal	Enquête par télédétection d'un échantillon représentatif avec évaluation de la précision	Vergers	2019	
Cartographie de l'occupation du sol 2015	Cartographie complète de la végétation	Système agroforestier	2015	

### Classification et définitions nationales

Classe	Définition nationale
Palmeraie	Peuplement naturel ou artificiel majoritairement composé de palmier (palmier, ronier, cocotier etc.)
Verger	Plantation d'arbres fruitiers.
Système agroforestier	Association délibérée sur une même parcelle de cultures agricoles avec des espèces ligneuses pérennes
Arbres en milieu urbain	Arbres se trouvant en ville.

### Données de base

**Système agroforestier:** Le rapport de la DAPSA (2016) donne un taux de recouvrement moyen de 5,75% des terres agricoles.

Pour les superficies des **arbres en milieu urbains** des estimations de densité avec des arbres en milieu urbain en 2019 avait été calculées sur la base d'un échantillonnage des plus grandes villes, donnant un nombre moyen de 16 arbres par ha dans les milieux urbains. Cette superficie a été extrapolée aux autres années en considérant le nombre d'arbres par ha multiplié par la superficie du bâti.

Année	Superficie occupée par les villes en Hectare
1990	72433,7799
2000	90639,58683
2005	99742,4903
2010	108845,3938
2015	117948,2972
2019	125230,62
2020	127051,2007
2025	136154,1042

**Palmiers :** Données des rapports communiqués dans les FRA précédents.

**Vergers:** les résultats du projet Africa Deal donne en 2019 une superficie de vergers de 65 793 ha. Pour les autres années les données des rapports de la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles indiqués dans les FRA précédents sont considérés.

## Analyse et traitement des données nationales

### Estimation et prévision

**Vergers :** Les données des vergers de 2019, issues de la collecte de données Africa Deal de 2019 et de 2015 sont extrapolées linéairement pour obtenir les superficies en 2020 et 2025.

**Système agroforestier :** un taux de recouvrement moyen de 5.75% des terres agricoles a été appliqué à la superficie des zones de cultures pluviales et maraîchères prise de la cartographie de 2015. les données ont été extrapolées pour 1990, 2000, 2010, 2020 et 2025 en appliquant ce taux de recouvrement aux superficies agricoles.

**Arbres milieux urbains:** L'approche utilisée pour les estimations mentionnées dans les données de base comporte des incertitudes et il a été décidé de ne pas appliquer ces chiffres dans le tableau de FRA 2025.

**Palmiers** : Les données pour 2020 et 2025 ont été obtenues par extrapolation linéaires des données de 2010 et 2015.

**Reclassification dans les catégories de FRA 2025**

Classes Nationales	Classes FRA2020
Palmeraie	Palmiers
Verger	Vergers
système agroforestier	système agroforestier

Catégories de FRA 2025	Superficie (1000 ha)					
	1990	2000	2010	2015	2020	2025
Palmiers (a)	39.52	45.16	49.68	52.18	54.68	57.18
Vergers (b)	21.71	24.80	27.28	44.08	71.22	98.36
Systèmes agroforestiers (c)	196.86	224.93	247.42	259.90	267.12	274.34
Arbres en milieu urbain (d)						
Autre (à préciser) (e)						

## Commentaires

-

## 2 Matériel sur pied, biomasse et carbone de la forêt

### 2a Matériel sur pied

#### Données nationales

##### Source des données + type de source de données par ex. IFN, etc

Référence de la source de données	Type de source de données	Variable FRA	Année des données	Commentaires
Inventaire national des placettes permanentes, Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS), 2024 (résultats préliminaires)	Inventaire forestier national (IFN)	Total Forêt Autres terres boisées	2023	Inventaire forestier national à travers les placettes permanentes gérées par la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS) de 2023. Une collecte de données supplémentaires est en cours en 2024 pour affiner les résultats
Inventaire forestier national de 2004	Inventaire forestier national (IFN)	Forêt naturellement régénérée ...dont forêt primaire Total Forêt Autres terres boisées	2004	
PROGEDE, 2002. Mise en place d'un Système d'Information Ecologique, Forestier et Pastoral - SIEF. 184 pages.	Registres et questionnaires	Forêt naturellement régénérée ...dont forêt primaire Forêt plantée ...dont forêt de plantation ...dont d'espèces introduites ...dont autre forêt plantée Total Forêt Autres terres boisées	2002	

#### Classification et définitions nationales

-

#### Données de base

- L'IFN de 2004 donne un volume moyen de 37,2 m<sup>3</sup> par ha dans les forêts et de 4,6 m<sup>3</sup>/ha dans les autres terres boisées.
- Selon les résultats préliminaire de l'IFN de 2023, le volume moyen dans les forêts étaient de 37,33 m<sup>3</sup>/ha et de 3,08 m<sup>3</sup>/ha dans les autres terres boisées
- Pour la bande de filao (autre forêt plantée), le volume moyen est de 44,39 m<sup>3</sup>/ha en 2023 (IFN 2023) et de 47,50 m<sup>3</sup>/ha en 2004 (IFN, 2004).

Catégorie	2004	2023
Forêt	37.2	37.33
Autres terres boisées	4.6	3.08
Bande de filao	47.50	44.39
Source :	IFN 2004	IFN 2023

#### Analyse et traitement des données nationales

##### Estimation et prévision

- Les volumes totaux pour la forêt naturellement régénérée sont obtenues en déduisant le volume total des forêts plantées du volume total des forêts. Les volumes moyens pour la forêt naturellement régénérée sont obtenus en divisant leur volume total par leur superficie (tableau 1b).
- On effectue des extrapolations linéaires pour obtenir les estimations du volume sur pied par ha pour les années de référence dans les forêts, les autres terres boisées et les autres forêts plantées (filao) à partir des données des inventaires forestiers nationaux de 2004 et de 2023.
- Il n'y a pas de valeurs de volume moyen pour les forêts primaires et les forêts de plantations. A défaut, on considère le même volume sur pied moyen pour les forêts de plantation que pour les autres forêts plantées.

#### Reclassification dans les catégories de FRA 2025

pas nécessaire

Catégories de FRA 2025	Matériel sur pied m <sup>3</sup> /ha (sur écorce)					
	1990	2000	2010	2015	2020	2025
Forêt naturellement régénérée	37.09	37.16	37.23	37.25	37.28	37.30
...dont forêt primaire						
Forêts plantées	49.79	48.15	46.52	45.70	44.88	44.06
...dont forêt de plantation	49.79	48.15	46.52	45.70	44.88	44.06
...dont d'espèces introduites						
...dont autres forêts plantées	49.79	48.15	46.52	45.70	44.88	44.06
Total Forêt	37.10	37.17	37.24	37.28	37.31	37.34
Autres terres boisées	5.72	4.92	4.12	3.72	3.32	3.08

Catégories de FRA 2025	Total matériel sur pied (millions m <sup>3</sup> sur écorce)					
	1990	2000	2010	2015	2020	2025
Forêt naturellement régénérée	340.61	335.49	330.36	326.97	323.90	320.53
...dont forêt primaire						
Forêt plantée	0.50	0.46	0.42	1.23	1.73	2.47
...dont forêt de plantation	0.05	0.07	0.09	0.47	0.64	1.00
...dont d'espèces introduites						
...dont autres forêts plantées	0.45	0.39	0.33	0.77	1.09	1.47
Total Forêt	341.07	335.94	330.78	328.24	325.61	322.97
Autres terres boisées	17.56	15.15	12.72	11.50	10.27	9.54

Critères d'évaluation du niveau pour les estimations de la biomasse		Niveau
Statut	Sources de données: récentes <sup>1</sup> – Inventaire forestier national ou balayage laser aéroporté (BLA) calibré avec des données de terrain.	Elevé
	Sources de données: anciennes <sup>2</sup> – Inventaire forestier national, inventaires de terrain partiels ou balayage laser aéroporté (BLA) non calibré avec des données de terrain.	Moyen
	Autres sources de données telles que données satellites, registres, questionnaires ou évaluations d'experts.	Faible

<sup>1</sup> Données ne remontant pas à plus de 10 ans à compter de l'année de soumission du rapport (2013 ou plus récent pour les rapports nationaux de FRA 2025)

<sup>2</sup> Données remontant à plus de 10 ans à compter de l'année de soumission du rapport (antérieures à 2013 pour les rapports nationaux de FRA 2025)

Matériel sur pied	Niveau
Statut	Elevé

## Commentaires

Mise en place d'un Système d'Information Ecologique, Forestier et Pastoral - SIEF

- Les Prairies avec arbres et arbustes, les prairies avec arbres et les prairies avec arbustes sont classées dans la catégorie "autres terres boisées".

- Le volume de bois contenu dans les forêts a été estimé à l'aide de deux modèles de prédiction à deux entrées [hauteur (m) et diamètre à 1,30 (cm)] :

$Volume\ 1 = (DBH/200)^2 * 3,14159 * H * 0,55$  et  $Volume\ 2 = 0,0005027 * DBH^2 * H$  avec DBH en centimètre ; H en mètre et Volume en mètre cube. Ces deux modèles ont été élaborés dans le but d'améliorer la précision de l'évaluation des ressources forestières du Sénégal (PROGEDE, 2002)\*. Les résultats ont montré une différence non significative (P. value >5%) entre les deux modèles. A ce titre, un volume moyen issu de la prédiction à partir des modèles (**Volume 1 et Volume 2**) a été considéré pour ce présent rapport FRA 2025.

\*PROGEDE, 2002. Mise en place d'un Système d'Information Ecologique, Forestier et Pastoral - SIEF. 184 pages.

## 2b Composition du matériel sur pied de la forêt

### Données nationales

#### Source des données + type de source de données par ex. IFN, etc

Référence de la source de données	Type de source de données	Variable FRA	Année des données	Commentaires
DEFCCS, 2023. Résultats préliminaires de l'IFN 2023	Inventaire forestier national (IFN)	Espèces d'arbres indigènes Classée #1 Espèces d'arbres indigènes Classée #2 Espèces d'arbres indigènes Classée #3 Espèces d'arbres indigènes Classée #4 Espèces d'arbres indigènes Classée #5 Espèces d'arbres indigènes Classée #6 Espèces d'arbres indigènes Classée #7 Espèces d'arbres indigènes Classée #8 Espèces d'arbres indigènes Classée #9 Espèces d'arbres indigènes Classée #10 Espèces d'arbres indigènes restantes	2023	Les données ont été collectées sur le dispositif national de 180 places permanentes gérées par la DEFCCS. Les opérations se sont déroulées sur la période du 8 mai au 26 juin 2023 sur la quasi intégralité du territoire national. Une collecte de données supplémentaires est en cours en 2024 pour affiner les résultats
DEFCCS, 2004. Résultats de l'IFN PROGEDE 2004	Inventaire forestier national (IFN)	Espèces d'arbres indigènes Classée #1 Espèces d'arbres indigènes Classée #2 Espèces d'arbres indigènes Classée #3 Espèces d'arbres indigènes Classée #4 Espèces d'arbres indigènes Classée #5 Espèces d'arbres indigènes Classée #6 Espèces d'arbres indigènes Classée #7 Espèces d'arbres indigènes Classée #8 Espèces d'arbres indigènes Classée #9 Espèces d'arbres indigènes Classée #10 Espèces d'arbres indigènes restantes	2004	Inventaire national PROGEDE1

### Classification et définitions nationales

Principales espèces constituant le matériel sur pied.

#### Données de base

D'après l'IFN 2004:

Dénomination scientifique	Dénomination usuelle	Pourcentage
<i>Sterculia setigera</i>	Mbepp	11
<i>Combretum glutinosum</i>	Ratt	10
<i>Cordyla pinnata</i>	dimb	9
<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Venn	8
<i>Daniella oliveri</i>	Santan	5
<i>Terminalia macroptera</i>	Wolosa	4

Lanea acida	Sonn	4
Khaya senegalensis	Caïlcédrat	3
Erythrophleum guineense	Tali	1
Combretum nigricans	Tap	1
Espèces résiduelles		44

### D'après l'IFN 2003 (résultats préliminaires)

Caractéristiques des 10 principales espèces forestières selon l'Indice de valeur d'Importance.

Espèce	Densité (Nha-2023)	Nombre de placette dans laquelle l'espèce est observée En 2023 (/208)	IVI 2023 (x100)	Rang de l'espèce selon l'IVI 2023
<i>Combretum glutinosum</i>	176	101	85,77	1
<i>Pterocarpus erinaceus</i>	13	52	36,43	2
<i>Cordyla pinnata</i>	10	51	34,40	3
<i>Bombax costatum</i>	7	36	23,76	9
<i>Strychnos spinosa</i>	32	49	29,68	7
<i>Combretum nigricans</i>	58	44	32,44	4
<i>Terminalia macroptera</i>	23	42	29,74	6
<i>Hexalobus monopetalus</i>	39	49	32,33	5
<i>Balanites aegyptiaca</i>	17	41	25,94	8
<i>Lanea acida</i>	6	42	23,06	10

## Analyse et traitement des données nationales

### Estimation et prévision

En 2004, en appliquant les pourcentages en volume de chaque essence à la superficie totale de forêt on obtient :

Dénomination scientifique	Dénomination usuelle	Pourcentage	Volume total (millions m3) en 2004
<i>Sterculia setigera</i>	Mbepp	11	36.73
<i>Combretum glutinosum</i>	Ratt	10	33.39
<i>Cordyla pinnata</i>	dimb	9	30.05
<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Venn	8	26.71
<i>Daniella oliveri</i>	Santan	5	16.69
<i>Terminalia macroptera</i>	Wolosa	4	13.36
<i>Lanea acida</i>	Sonn	4	13.36
<i>Khaya senegalensis</i>	Caïlcédrat	3	10.02
<i>Erythrophleum guineense</i>	Tali	1	3.34

Combretum nigricans	Tap	1	3.34
Espèces résiduelles		44	146.91

**Reclassification dans les catégories de FRA 2025**

pas nécessaire

Catégories de FRA 2025	Dénomination scientifique	Dénomination usuelle	Millions de m <sup>3</sup>	% du total
<b>Espèces d'arbres indigènes</b>				
Année la plus récente			2004	
Classée #1	<i>Sterculia setigera</i>	mbep	36.73	11.00
Classée #2	<i>Combretum glutinosum</i>	Ratt	33.39	10.00
Classée #3	<i>Cordyla pinnata</i>	dimb	30.05	9.00
Classée #4	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Venn	26.71	8.00
Classée #5	<i>Daniellia oliveri</i>	Santan	16.70	5.00
Classée #6	<i>Terminalia macroptera</i>	Wolosa	13.36	4.00
Classée #7	<i>Lannea acida</i>	Sonn	13.36	4.00
Classée #8	<i>Khaya senegalensis</i>	Caïlcédrat	10.02	3.00
Classée #9	<i>Erythrophleum guineense</i>	Tali	3.34	1.00
Classée #10	<i>Combretum nigricans</i>	Tap	3.34	1.00
Autres espèces d'arbres indigènes			146.92	44.00
<b>TOTAL Espèces d'arbres indigènes</b>			<b>333.92</b>	<b>100.00</b>
<b>Espèces d'arbres introduite</b>				
Classée #1	<i>Eucalyptus camaldulensis</i>	Eucalyptus		
Classée #2	<i>Casuarina equisetifolia</i>	Filao		
Classée #3	<i>Gmelina arborea</i>	Gmelina		
Classée #4	<i>Tectona grandis</i>	Teak		
Classée #5				
Autres espèces d'arbres introduites				
<b>TOTAL Espèces d'arbres introduites</b>				
<b>TOTAL Matériel sur pied</b>			<b>333.92</b>	

## Commentaires

Les résultats de la composition du volume dans les forêts par espèces ne sont pas encore disponibles.

## 2c Stock de biomasse

### Données nationales

#### Source des données + type de source de données par ex. IFN, etc

Référence de la source de données	Type de source de données	Variable FRA	Année des données	Commentaires
DEFCCS, 2023. Résultats préliminaires de l'IFN	Inventaire forestier national (IFN)	Biomasse aérienne Biomasse souterraine	2023	Inventaire forestier national à travers les placettes permanentes de l'a DEFCCS de 2023 (résultats préliminaires)
DEFCCS, 2004. Inventaire national PROGEDE	Inventaire forestier national (IFN)	Biomasse aérienne Biomasse souterraine	2004	Inventaire national PROGEDE1
<a href="#">Mbow et al., 2014. Allometric models for aboveground biomass in dry savanna trees of the Sudan and Sudan-Guinean ecosystems of Southern Senegal. J For Res (2014), 340-347.</a>	Autre (préciser dans les commentaires)	Biomasse aérienne Biomasse souterraine	2014	Modèles allométriques utilisés pour le calcul de la biomasse

#### Classification et définitions nationales

Classe nationale	Définition
Biomasse au-dessus du sol	Toute la biomasse vivante au-dessus du sol, composée des tiges, des branches, de l'écorce, des graines et du feuillage.
Biomasse souterraine	Toute la biomasse de racines vivantes.

#### Données de base

Les valeurs de volumes et biomasse, en considérant les données des IFN de 2004 et 2023 sont les suivantes dans les forêts:

Catégories	Forêt			
Années	Volume moyen (m3/ha)	Biomasse en T/Ha (équation allo)	Biomasse (densité=0,7-FE=2,5)	Biomasse - Calculateur Plateforme
2004	37,2		65,1	104,15
2023	37,33	51,38	65,3275	103,92

La biomasse a été estimée à l'aide du modèle de Mbow et al. (2013). Ce modèle allométrique à une entrée, le diamètre, a été élaboré pour l'estimation de la biomasse des écosystèmes de savanes du Sénégal. Il se présente comme ci-après :

$$\text{Biomasse (kg)} = 1.929 \cdot \text{DBH} + 0.116 \cdot \text{DBH}^2 + 0.013 \cdot \text{DBH}^3.$$

Mbow et al., 2014. Allometric models for aboveground biomass in dry savanna trees of the Sudan and Sudan-Guinean ecosystems of Southern Senegal. J For Res (2014). 340-347.

La fraction racine/tige considérée pour le calcul de la biomasse souterraine est de 0,30.

### Analyse et traitement des données nationales

#### Estimation et prévision

On applique la valeur de biomasse aérienne donnée à partir de l'équation allométrique pour les données de l'IFN de 2023, qui est jugée plus précise, à toutes les années de référence .

#### Reclassification dans les catégories de FRA 2025

Classe nationale	Classes FRA
Biomasse au-dessus du sol	Biomasse aérienne
Biomasse souterraine	Biomasse souterraine

Catégories de FRA 2025	Biomasse de la forêt (t/ha)					
	1990	2000	2010	2015	2020	2025
Biomasse aérienne	51.38	51.38	51.38	51.38	51.38	51.38
Biomasse souterraine	15.41	15.41	15.41	15.41	15.41	15.41
Bois mort						

Catégories de FRA 2025	Biomasse totale de la forêt (en million de tonnes)					
	1990	2000	2010	2015	2020	2025
Biomasse aérienne	472.35	464.37	456.38	452.39	448.39	444.40
Biomasse souterraine	141.67	139.27	136.88	135.68	134.48	133.29
Bois mort						

Critères d'évaluation du niveau pour le Matériel sur pied		Niveau
Statut	Application des facteurs de conversion et d'expansion de la biomasse ou équations allométriques spécifiques au pays.	Elevé
	Application d'équations allométriques génériques ou au niveau du biome, ou d'une combinaison de facteurs de conversion spécifiques au pays/biome et de facteurs par défaut de l'expansion de la biomasse du GIEC.	Moyen
	Application des facteurs par défaut de conversion et d'expansion de la biomasse du GIEC (par exemple, utilisation du « calculateur de biomasse »), ou estimations reposant sur une cartographie par télédétection de la biomasse.	Faible

Biomasse	Niveau
Statut	Elevé

## Commentaires

La biomasse a été estimée à l'aide du modèle de Mbow et al. (2013). Ce modèle allométrique à une entrée, le diamètre, a été élaboré pour l'estimation de la biomasse des écosystèmes de savanes du Sénégal. Il se présente comme ci-après :

$$\text{Biomasse (kg)} = 1.929 \cdot \text{DBH} + 0.116 \cdot \text{DBH}^2 + 0.013 \cdot \text{DBH}^3.$$

Ce modèle a été appliqué aux données d'inventaire de 2023 pour calculer la biomasse par hectare dans la catégorie Forêt et dans la catégorie Autres Terres Boisées.

Les rapports précédents utilisaient une autre méthode de calcul à partir du matériel sur pied avec les paramètres suivants :

- Densité en bois = 0.70
- Facteur d'expansion de la biomasse = 2.5

La biomasse était alors calculée en faisant Biomasse = Volume du matériel sur pied X densité X Facteur d'expansion. Cette méthode appliquée aux données actuelles donne une biomasse de 65,1 tonnes/ha.

D'un autre côté en utilisant le calculateur Excel intégré dans la plateforme le facteur de conversion et d'expansion de la biomasse (FCEB) pondéré est estimé à 2.80 et appliqué au matériel sur pied donne une biomasse de 103,92 tonnes/Ha.

La méthode faisant intervenir l'équation allométrique développée par Mbow et al finalement été retenue.

## 2d Stock de carbone

### Données nationales

#### Source des données + type de source de données par ex. IFN, etc

Référence de la source de données	Type de source de données	Variable FRA	Année des données	Commentaires
DEFCCS, 2023. Inventaire forestier national des placettes permanentes (résultats préliminaires)	Inventaire forestier national (IFN)	Carbone dans la biomasse aérienne Carbone dans la biomasse souterraine	2023	Dispositif de 169 placettes réparties sur l'ensemble des 6 zones géographiques du pays.

#### Classification et définitions nationales

Classes nationales	Définitions
Carbone dans la biomasse au-dessus du sol	Le carbone présent dans toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Carbone dans la biomasse souterraine	Le carbone présent dans toute la biomasse de racines vivantes.

#### Données de base

Le stock de carbone est obtenu en considérant la fraction de carbone équivalente à 0,47 de la biomasse (Andreae et Merlet, 2001 ; Chambers et al., 2004 ; Lasco et Plhin, 2003).

- Andreae et Merlet, 2001. Emission of trace gases and aerosols from burning. *Global Biogeochemical Cycles*. 15 : 955-966.

- Chambers, 2004. Respiration from a tropical ecosystem : partitioning of sources and low carbon use efficiency. *Ecological Applications* 14:S72-S88.

- Lasco et Pulhin, 2003. Philippine forest ecosystems and climate change: Carbon stocks, rate of sequestration and the Kyoto Protocol. *Annals of Tropical Research* 25: 37-51.

### Analyse et traitement des données nationales

#### Estimation et prévision

La biomasse aérienne et souterraine sont multipliées par le facteur de conversion de 0,47 pour déterminer le carbone aérien et souterrain.

#### Reclassification dans les catégories de FRA 2025

Classes nationales	Classes FRA2020
Carbone dans la biomasse au-dessus du sol	Carbone dans la biomasse aérienne
Carbone dans la biomasse souterraine	Carbone dans la biomasse souterraine

Catégories de FRA 2025	Carbone forestier (tonnes/ha)					
	1990	2000	2010	2015	2020	2025
Carbone dans la biomasse aérienne	24.14	24.14	24.14	24.14	24.14	24.14
Carbone dans la biomasse souterraine	7.24	7.24	7.24	7.24	7.24	7.24
Carbone dans le bois mort						
Carbone dans la litière						
Carbone dans le sol						

Catégories de FRA 2025	Carbone total de la forêt (en million de tonnes)					
	1990	2000	2010	2015	2020	2025
Carbone dans la biomasse aérienne	221.93	218.18	214.42	212.55	210.67	208.79
Carbone dans la biomasse souterraine	66.56	65.43	64.31	63.75	63.18	62.62
Carbone dans le bois mort						
Carbone dans la litière						
Carbone dans le sol						

Profondeur du sol (cm) utilisée pour les estimations du carbone dans le sol

## Commentaires

-

## 3 Affectation et gestion des forêts

### 3a Objectif de gestion fixés

#### Données nationales

##### Source des données + type de source de données par ex. IFN, etc

Référence de la source de données	Type de source de données	Variable FRA	Année des données	Commentaires
Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols ( DEFCCS), 2023	Registres et questionnaires	Production Conservation de la biodiversité Services sociaux Usages multiples	1990-2023	Rapport de la cellule de cartographie d'évaluation des ressources et Systèmes d'information, décrets de classement, plans d'aménagement et de gestion, cartes
Direction des Parcs Nationaux (DPN), 2023	Registres et questionnaires	Conservation de la biodiversité Services sociaux	1990-2023	Rapports, décrets de classement, plans de gestion, cartes
Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP), 2023	Registres et questionnaires	Conservation de la biodiversité Services sociaux	1990-2023	Rapports, décrets de classement, plans de gestion, cartes

#### Classification et définitions nationales

- **Production** : concerne les superficies aménagées à des fins de production de charbon de bois, de bois d'œuvre, de bois d'artisanat ou de service.
- **Protection du sol et de l'eau** : concerne les aires protégées (forêt classée, parc, réserve, périmètres de restauration).
- **Conservation de la biodiversité** : concerne les Réserves Naturelles Communautaires, les parties continentales des Aires Marines protégées, les forêts classées non aménagées et les forêts classées aménagées aux fins de restauration .
- **Services sociaux** : sont pris en compte les aires protégées érigées à des fins touristique ou éducatives notamment des parcs, réserves, aires marines protégées... aussi bandia, Fathalah, Amboura

#### Données de base

Objectifs tirés du dépouillement des plans d'aménagement des massifs gérés par la DEFCCS pour l'année **2023**:

Plans d'aménagement des massifs gérés par la DEFCCS	Superficie en ha en 2023
Superficie totale aménagée	2 420 295,95
Superficie classées aménagées	1 216 328,36
Objectif de Production	1 490 529,64
Objectif de Conservation de la biodiversité	929 766,31
Objectif de Protection des sols et de l'eau	101 669,95
Objectif Services sociaux	10 777,82

Forêts classées/ Réserves - DEFCCS	Superficies en Ha en 2023
Périmètre de Reboisement et des Restaurations des Niayes (PRRN)	77677,419
Reserves Sylvopastorales (RSP)	2230460,472
Reserves de faune	701401,91
Reserves botanique	30,569
Parcs forestiers	92,555
Reserve de biosphère	566,286
Forêts classées	1841647,65
ZIC Falémé	1336000
<b>TOTAL</b>	<b>6187876,861</b>
AMP - DAMCP	Superficie (Ha)
AMP de Bamboung	3477,18
AMP de Joal-Fadiouth	522
AMP de Sangomar	4425
AMP de Gandoule extension	10334,73
AMP Niamone-Kalounayes	39619,2

AMP du Kassa-Balantakounda	5837,79
AMP du Kaalolaal Blouf-Fogny	12577,95
AMP de Somone	170
Réserve Naturelle communautaire de Palmarin	1446,88
AMP Ufoyaal Kassa-Bandial	24632,6
AMP Kalone Bliss-Kassa	31394,4
AMP Sokone	5356,5
<b>TOTAL</b>	<b>152794,23</b>
<b>Parcs et Réserves - DPN</b>	<b>Superficie (Ha)</b>
Parc National de Niokolo-koba	913000
Réserve de Faune de Ferlo Nord	487000
Parc National de la Basse Casamance	5000
Réserve Communautaire de Tocc-Tocc	273
Parc National du Delta du Saloum	76000
Parc National de la Langue de Barbarie	2000
Parc National des Oiseaux du Djoudj	16000
Réserve Ornithologique de Kalissay	16
Réserve Spéciales de Guembeul	720
Réserve Naturelle de Popeguine	1009
Parc National des Iles de la Madelaine	45
<b>TOTAL</b>	<b>1501063</b>

## Analyse et traitement des données nationales

### Estimation et prévision

- **Production** : Total des superficies aménagées à des fins de production de bois ou de charbon de bois
- **Protection du sol et de l'eau** : L'ensemble des aires protégées (forêt classée, périmètres de restauration) à l'exception des forêts aménagées pour la production ont une vocation première ou secondaire de protection du sol.
- **Conservation de la biodiversité** : la superficie des Réserves Naturelles Communautaires, Aires Marines protégées, parcs, réserves, Zones d'Intérêts Cynégétiques et des massifs gérés par la DEFCS aménagés avec un objectif de conservation de la biodiversité.
- **Services sociaux** : Total des superficies des aires protégées érigées à des fins touristiques ou éducatives.
- **Usages multiples**: on considère que le reste de la superficie forestière à un usage multiple.

Les données de 2023 sont appliqués pour 2025.

Pour les autres années on reporte les données de FRA 2020.

### Reclassification dans les catégories de FRA 2025

Pas nécessaire

**Objectif de gestion désigné principal**

Catégories de FRA 2025	Superficie forestière (1000 ha)					
	1990	2000	2010	2015	2020	2025
Production (a)	0.15	0.15	415.87	952.57	1 175.10	1 518.50
Protection du sol et de l'eau (b)	1 453.92	1 397.62	1 366.69	1 267.80	1 233.76	1 755.53
Conservation de la biodiversité (c)	1 013.79	1 500.79	1 506.24	1 564.12	1 740.90	1 802.91
Services sociaux (d)	1 009.78	1 009.92	1 042.87	1 042.87	1 044.38	1 664.63
Usages multiples (e)	5 715.72	5 129.43	4 550.79	3 977.38	3 532.88	1 907.75
Autre (à préciser dans les commentaires) (f)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Aucune affectation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Affectation inconnue	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Superficie forestière totale</b>	<b>9 193.36</b>	<b>9 037.91</b>	<b>8 882.46</b>	<b>8 804.74</b>	<b>8 727.02</b>	<b>8 649.32</b>

**Superficie totale avec un objectif de gestion désigné**

Catégories de FRA 2025	Superficie forestière (1000 ha)					
	1990	2000	2010	2015	2020	2025
Production	0.15	0.15	415.87	952.57	1 175.10	1 518.50
Protection du sol et de l'eau	2 023.72	2 510.86	2 964.98	3 559.56	3 960.38	4 986.04
Conservation de la biodiversité	1 013.79	1 500.79	1 506.24	1 564.12	1 740.90	1 802.91
Services sociaux	1 009.78	1 009.92	1 042.87	1 042.87	1 044.38	1 664.63
Autre (à préciser dans les commentaires)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

**Commentaires**

-

## 3b Superficie de forêt se trouvant à l'intérieur d'aires protégées juridiquement constituées et superficie de forêt soumise à des plans de gestion à long terme

### Données nationales

#### Source des données + type de source de données par ex. IFN, etc

Référence de la source de données	Type de source de données	Variable FRA	Année des données	Commentaires
DEFCCS	Registres et questionnaires	Superficie forestière à l'intérieur d'aires protégées juridiquement constituées Superficie de forêt soumise à un plan de gestion à long terme	1990-2023	Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
DPN	Registres et questionnaires	Superficie forestière à l'intérieur d'aires protégées juridiquement constituées Superficie de forêt soumise à un plan de gestion à long terme	1990-2023	Direction des Parcs Nationaux
DAMCP	Registres et questionnaires	Superficie forestière à l'intérieur d'aires protégées juridiquement constituées ...dont dans des aires protégées	1990-2023	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
Outil géospatial de FRA- Base de données sur les aires protégées WPDA	Cartographie complète de la végétation	Superficie forestière à l'intérieur d'aires protégées juridiquement constituées	2020	

#### Classification et définitions nationales

- **Superficie forestière à l'intérieure d'aires protégées juridiquement constituées** : elle concerne les aires protégées (forêt classée, parc, réserve, périmètres de restauration, Zone d'Intérêt Cynégétique...).
- **Superficie forestière soumise à un plan de gestion à long terme** : sont considérés les forêts aménagées (classées et communautaires) les parcs et réserves disposant d'un plan d'aménagement ou de gestion.
- **Dont dans des aires protégées** : des superficies précédemment obtenues, on extrait celles des forêts communautaires aménagées.

#### Données de base

Zones classées sous la gestion de la DPN:

Zone classée	Superficie (Ha)
Parc National de Niokolo-koba	913000
Réserve de Faune de Ferlo Nord	487000
Parc National de la Basse Casamance	5000
Réserve Communautaire de Tocc-Tocc	273
Parc National du Delta du Saloum	76000
Parc National de la Langue de Barbarie	2000
Parc National des Oiseaux du Djoudj	16000
Réserve Ornithologique de Kalissay	16
Réserve Spéciales de Guembeul	720
Réserve Naturelle de Popeguine	1009
Parc National des Iles de la Madeleine	45
Superficie Totale	1501063

**Tableau 2 : Catégorisation des aires protégées de la DPN suivant le classement de l'UICN**

APPELATION DE L'AIRES PROTEGEE	CATEGORISATION SUIVANT LE CLASSEMENT DE L'UICN
Parc national du Niokolo-Koba	Catégorie II
Parc national de Basse Casamance	Catégorie II

Parc national des Oiseaux du Djoudj	Catégorie II
Parc national du Delta du Saloum	Catégorie II
Parc national de la Langue de Barbarie	Catégorie II
Parc national des Iles de la Madeleine	Catégorie II
Réserve ornithologique de Kalissaye	Catégorie IV
Réserve Spéciale de faune de Guembeul	Catégorie IV
Réserve Naturelle de Popenguine	Catégorie IV
Réserve de Faune du Ferlo Nord	Catégorie V
Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin	Catégorie VI
Réserve Naturelle Communautaire de Somone	Catégorie VI

## Analyse et traitement des données nationales

### Estimation et prévision

**Superficie forestière à l'intérieur d'aires protégées juridiquement constituées:** comprend les superficies des zones classées (DEFCCS, DPN, DAMCP). Pour avoir les superficies boisées (pourcentage) on a utilisé l'outil géospatial de FRA (voir 6b).

**Superficie de forêt soumise à un plan de gestion à long terme :** comprend les superficies des formations forestières aménagées avec un plan d'aménagement ou un plan de gestion à long terme. Forêt soumise à un plan de gestion à long terme. C'est le cumul des superficies des forêts Classées, communautaires, des réserves communautaires de biodiversité, des réserves naturelles communautaires, des parcs et aires marines protégées faisant l'objet d'un plan d'aménagement ou de gestion à long terme.

### Reclassification dans les catégories de FRA 2025

Pas nécessaire

Catégories de FRA 2025	Superficie (1000 ha)					
	1990	2000	2010	2015	2020	2025
Superficie forestière à l'intérieur d'aires protégées juridiquement constituées	547.20	1 033.93	1 033.93	1 033.93	1 034.20	1 034.20
Superficie de forêt soumise à un plan de gestion à long terme	1 013.94	1 500.94	1 931.83	2 526.42	2 926.24	3 332.41
...dont dans des aires protégées	547.20	1 033.93	1 033.93	1 033.93	1 034.20	1 034.20

### Commentaires

Ne sont considérées que les aires protégées appartenant aux catégories de I à IV de l'UICN. Il s'agit des parcs nationaux, de la réserve de popenguine, de la réserve de kalissay, de la réserve de Gueumbeul, de la réserve du ndiael. se conférer à la stratégie nationale de gestion des aires protégées du sénégal.

### 3c Restauration des forêts

Votre pays a-t-il pris des engagements en faveur de la restauration des forêts?	Oui
Existe-t-il une loi ou un autre mandat gouvernemental en soutien à la restauration des forêts ?	CDN Foresterie, Plan Sénégal Emergent Vert
Existe-t-il une définition nationale de la « restauration des forêts »? Si « Oui », indiquer cette définition, le processus de suivi et les résultats.	Non
Quelles sont les zones nécessitant une restauration des forêts qui ont été identifiées et, le cas échéant, comment ont-elles été identifiées ?	Aires protégées, les mangroves : études et cartographies
Quelles sont les objectifs fixés pour la restauration des forêts ? Par exemple, xxx hectares d'ici à l'année yyyy	4000 ha de mangrove par an
Combien d'hectares de forêts ont été restaurés à ce jour ?	13000 ha

#### Commentaires

-

## 4 Droits de propriété et de gestion des forêts

### 4a Propriété de la forêt

#### Données nationales

##### Source des données + type de source de données par ex. IFN, etc

Référence de la source de données	Type de source de données	Variable FRA	Année des données	Commentaires
<a href="#">Loi n° 2018-25 du 12 novembre 2018 portant code forestier.</a>	Autre (préciser dans les commentaires)	Propriété privée ...dont appartenant à des particuliers ...dont appartenant à des entreprises et des institutions commerciales privées ...dont Peuples autochtones et aux communautés locales Propriété publique	2018	Le code fixe les règles générales de la gestion des forêts, des arbres hors forêt et des terres à vocation forestière du domaine national
<a href="#">Loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités locales</a>	Autre (préciser dans les commentaires)	Propriété publique	1996	
Base de données de la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols - DEFCCS, 2023	Autre (préciser dans les commentaires)	...dont appartenant à des particuliers	2023	Les données proviennent de la base de données de la DEFCCS, avec l'exploitation des différents rapports, des plans d'aménagement, et des protocoles.

#### Classification et définitions nationales

- **Propriété privée** : Forêts appartenant à des particuliers, des entreprises ou à des sociétés privées
- **Propriété publique** : Forêts appartenant à l'Etat et gérées par ses services nationaux et déconcentrés (DEFCCS, DPN, DAMPC) et forêts appartenant à l'Etat dont la gestion est transférée, via la Loi sur la décentralisation de 1996, aux collectivités territoriales (Départements, Communes).

#### Données de base

Forêt privée:

Régions	Références du titre foncier/délibération	Superficie	Propriétaire	Localité
Thiès	10/03/1943	439 ha	Mission catholique (Vicariat de Dakar)	Ngazobil
Kaolack	N° 413 du 07/12/1910	650 ha	Famille Turpin	Limitrophe à la FC de Keur Matar
Tambacounda	N° 967 de Niani Ouli du 26/08/96	4 000 ha	Ranch de Koar	Aire longeant le fleuve Gambie à Gouloumbou
Ziguinchor		10 ha	Scierie Tobor	Tobor
Totaux		5 099 Ha		

## Analyse et traitement des données nationales

#### Estimation et prévision

**Propriété privée** : représente les propriétés forestières privées (famille Turpin, Mission catholique, scierie Tobor).

**Propriété publique** : la superficie des forêts restantes, une fois extraites les superficies des forêts des propriétés privées

#### Reclassification dans les catégories de FRA 2025

-

Catégories de FRA 2025	Superficie forestière (1000 ha)				
	1990	2000	2010	2015	2020
Propriété privée (a)	5.10	5.10	5.10	5.10	5.10
...dont appartenant à des particuliers	5.10	5.10	5.10	5.10	5.10
...dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
...dont Peuples autochtones et aux communautés locales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Propriété publique (b)	9 188.26	9 032.81	8 877.36	8 799.64	8 721.92
Autres formes de propriété (préciser dans les commentaires) (c)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Propriété inconnue (d)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total (a+b+c+d)</b>	<b>9 193.36</b>	<b>9 037.91</b>	<b>8 882.46</b>	<b>8 804.74</b>	<b>8 727.02</b>

## Commentaires

-

# 4b Droits de gestion des forêts publiques

## Données nationales

### Source des données + type de source de données par ex. IFN, etc

Référence de la source de données	Type de source de données	Variable FRA	Année des données	Commentaires
<a href="#">Loi n° 2018-25 du 12 novembre 2018 portant code forestier.</a>	Autre (préciser dans les commentaires)	Administration publique	2018	Le code fixe les règles générales de la gestion des forêts, des arbres hors forêt et des terres à vocation forestière du domaine national
<a href="#">Loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités locales</a>	Autre (préciser dans les commentaires)	Administration publique Peuples autochtones et communautés locales	1996	
Base de données de la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols - DEFCCS, 2023	Autre (préciser dans les commentaires)	Administration publique Entreprises et institutions commerciales privées Peuples autochtones et communautés locales	2023	Les données proviennent de la base de données de la DEFCCS, avec l'exploitation des différents rapports, des plans d'aménagement, et des protocoles.

### Classification et définitions nationales

Classe	Définition
Administration publique	L'Etat (Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols, Direction des Parcs Nationaux et Direction des Aires Marines Protégées, Communautaires) maintient ses droits et ses responsabilités de gestion dans le Domaine Forestier Classé.
Institutions privées	L'Etat cède les droits et les responsabilités de gestion forestière sur une partie de son domaine forestier à des sociétés et autres entreprises privées, à travers des baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités territoriales	L'Etat concède la gestion d'une partie de son Domaine forestier à des collectivités territoriales sur la base d'un plan d'aménagement validé et approuvé.

### Données de base

Références du bail ou autre accord	Superficie actuelle	Gestionnaire	Vocation & localité	Superficie initiale & année	Evolution
<b>1. Institutions privées</b>					
Protocole d'accord en vue de la cession de gestion de partie de la FC de Bandia de juin 2004	3 500 ha	S.A.R.L. « Réserve de Bandia »	Réserve animalière et tourisme de vision FC de Bandia, Dpt de Mbour	170 ha [1984]	1986 => 360 ha 1998 => 500 ha 2004 => 3 500 ha
Protocole d'accord	50 ha	Club Hippique	FC de Mbao Dpt de Pikine	50 ha [1970]	Néant
Protocole d'accord	10 ha	Poney Club	Parc forestier de Hann Dpt de Dakar	10 ha [1965]	Néant
Protocole d'accord en vue de la cession de gestion de la FC de Fathala d'avril 2000	6 000 ha	Société pour la Protection de l'Environnement et de la Faune au Sénégal (SPEFS sarl)	Réserve de faune FC de Fathala Dpt de Foundiougne	6 000 ha [2000]	Néant
Délibération SOMIVA	193 Ha	SOMIVA	Kanél	193 Ha	
Délibération Azila Gum	20 000 Ha	Azila Gum	Linguère	20 000Ha	
<b>TOTAL 1</b>	<b>29 753ha</b>				
<b>1. Collectivités territoriales</b>					
Protocole d'accord entre l'Etat et deux Collectivités locales pour la concession de la gestion de la FC de Dankou	3 500 ha	Communes de Nganda et de Médinatoul Salam II	Aménagement durable de la FC de Dankou par et pour les populations riveraines	3 500 ha [2002]	Néant

Protocole d'accord entre l'Etat et 04 Collectivités locales pour la concession de la gestion de la FC des Kalounayes	15 100 ha	Communes de Coubalan, Niamone, Ouonck et de Tenghory	Aménagement durable de la FC des Kalounayes par et pour les populations riveraines	15 100 ha [2007]	Néant
Protocole d'accord entre l'Etat et 02 Collectivités locales pour la concession de la gestion de la FC de Malem-Hodar et de Delbi	12000	Communes de Sagna et Dianké Souf	Aménagement durable des FC de Malem-Hodar et de Delbi pour les populations riveraines	12000 ha 2015	Néant
Protocole d'accord entre l'Etat et 05 Collectivités locales pour la concession de la gestion de la FC de Maka Yop	25000	Communes de maka Yob Missirah Waène, Saly escale, Ida Mouride et Face thiékène	Aménagement durable de la FC de Maka Yop pour les populations riveraines	2015	Néant
Protocole d'accord entre l'Etat et 04 Collectivités locales pour la concession de la gestion de la FC de Tobor	5200	Communes de	Aménagement durable de la FC de Tobor pour les populations riveraines		
Protocole d'accord entre l'Etat et 04 Collectivités locales pour la concession de la gestion de la FC de Kaparan	300		Aménagement durable de la FC des Kaparan pour les populations riveraines		
Protocole d'accord entre l'Etat et 04 Collectivités locales pour la concession de la gestion de la FC de Boutolate	1548		Aménagement durable de la FC de Boutolate pour les populations riveraines		
Protocole d'accord entre l'Etat et 04 Collectivités locales pour la concession de la gestion de la FC de Kourouk	2250	Communes de Sindian, Tenghory, Oulampane, Ouonck,	Aménagement durable de la FC de Kourouk pour les populations riveraines		
Total	63 350				

## Analyse et traitement des données nationales

### Estimation et prévision

Les superficies ont été compilées sur la base des titres fonciers, des protocoles et des accords de concession

### Reclassification dans les catégories de FRA 2025

Classes nationales	Classes FRA2020
Administration publique	Administration publique
Institutions privées	Entreprises et institutions commerciales privées
Collectivités territoriales	Collectivités locales, tribales et indigènes

Catégories de FRA 2025	Superficie forestière (1000 ha)				
	1990	2000	2010	2015	2020
Administration publique (a)	9 187.86	9 022.71	8 692.43	8 614.71	8 516.84
Entreprises et institutions commerciales privées (b)	0.40	6.60	9.60	9.60	29.75
Peuples autochtones et communautés locales (c)	0.00	3.50	175.33	175.33	175.33
Autres formes de droits de gestion (préciser dans les commentaires) (d)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Droits de gestion inconnus (e)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Propriété publique totale (a+b+c+d+e)</b>	<b>9 188.26</b>	<b>9 032.81</b>	<b>8 877.36</b>	<b>8 799.64</b>	<b>8 721.92</b>

## Commentaires

## 5 Perturbations forestières

### 5a Dommages causés aux forêts

#### Données nationales

Source des données + type de source de données par ex. IFN, etc

-

#### Classification et définitions nationales

-

#### Données de base

Données Indisponibles (DI).

### Analyse et traitement des données nationales

#### Estimation et prévision

-

#### Reclassification dans les catégories de FRA 2025

-

	Cause prédominante superficie de forêt touchée (1 000 ha)			
	Insectes	Maladies	Phénomènes météorologiques graves	Autre (à préciser dans les commentaires)
2000				
2001				
2002				
2003				
2004				
2005				
2006				
2007				
2008				
2009				
2010				
2011				
2012				
2013				
2014				
2015				
2016				
2017				
2018				
2019				
2020				
2021				
2022				
2023				

### Commentaires

Les données sur les dommages causés aux forêts ne sont pas disponibles. Les attaques sont insignifiantes et sont enregistrées dans les zones agricoles (autres terres)

## 5b Superficie touchée par les incendies

### Données nationales

#### Source des données + type de source de données par ex. IFN, etc

Référence de la source de données	Type de source de données	Variable FRA	Année des données	Commentaires
Base de données de la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS), 2023	Registres et questionnaires	Superficie totale de terre touchée par les incendies	2013-2022	Superficies incendiées relevées sur le terrain par les agents.

#### Classification et définitions nationales

Classe	Définition
feu de brousse	incendies notés dans les forêts (catégorie forêts et autres terres boisées)

#### Données de base

Données des rapports annuels de la Direction des Eaux et Forêts.

Année	Superficies Brulées (forêt et Autres terres boisées)
2013	165 296
2014	121023,22
2015	49055,49
2016	125939,905
2017	91134,67
2018	29065,05
2019	27891,55
2020	31471,94
2021	17735,98
2022	39123,68

### Analyse et traitement des données nationales

#### Estimation et prévision

Données issues des différents rapports annuels de la Direction des Eaux et Forêts.

Les données sont collectées sur le terrain par les agents des Eaux et Forêts au niveau des structures déconcentrées du service des Eaux et Forêts. La compilation des situations hebdomadaires de suivi des feux dans le rapport bilan de campagne de lutte contre les feux de brousse fournit les informations renseignées dans les tableaux de ce rapport.

#### Reclassification dans les catégories de FRA 2025

Classe nationale	Classe FRA2020
superficie touchée par les feux de brousse	Superficie totale de terre touchée par les incendies

	Catégories de FRA 2025 superficie touchée (1 000 ha)	
	Superficie totale des terres touchées par des incendies	...dont de forêt
2000		
2001		
2002		
2003		110.26
2004		161.20
2005		167.86
2006		251.12
2007		199.47
2008		172.91
2009		184.42
2010		101.04
2011		187.51
2012		89.82
2013		165.30
2014		121.02
2015		49.05
2016		125.94
2017		91.13
2018		29.06
2019		27.89
2020		31.47
2021		17.73
2022		39.12
2023		

### Commentaires

Les superficies considérées ici sont celles des forêts et autres terres boisées. Dans la collecte de données on ne fait pas de distinction entre ces deux types.

## 5c Forêt dégradée

### Définition de la forêt dégradée

Votre pays dispose-t-il d'une définition de la « forêt dégradée » ?		Non
Si « Oui »	Quelle est la définition nationale de la « forêt dégradée » ?	
	Critères appliqués dans la définition de la forêt dégradée	

### Evaluation et suivi de la dégradation des forêts

Votre pays assure-t-il un suivi de la superficie de forêts dégradée		Non
Si « Oui »	Principales méthodes appliquées pour assurer un suivi de la superficie de forêt dégradée	
	Échelle du suivi	
Si des données sont disponibles à l'échelle nationale	Année de la dernière évaluation	
	Superficie de forêt dégradée pour cette année-là (1 000 ha)	

### Commentaires

Il n'existe pas une définition légiférée de la "Forêt dégradée". Cependant la dégradation est suivie à travers la cartographie et divers outils de télédétection et d'inventaire. C'est ainsi qu'il existe un réseau de placettes permanentes et qu'une structure comme le centre de suivi écologique (CSE) fait le suivi de la production végétale depuis plusieurs années. En plus les différentes cartographies permettent d'avoir un aperçu sur les tendances d'évolution des classes d'utilisation des terres et notamment des mouvements entre les sous classes de la classe terres forestières.

## 6 Politiques et législations forestières

### 6a Politiques, législation et plateforme nationale de participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques forestières

#### Données nationales

##### Source des données + type de source de données par ex. IFN, etc

Référence de la source de données	Type de source de données	Variable FRA	Année des données	Commentaires
<a href="#">Loi n° 2018-25 du 12 novembre 2018 portant code forestier.</a>	Loi	Législations ou règlements en faveur de la GDF	2018	Le code fixe les règles générales de la gestion des forêts, des arbres hors forêt et des terres à vocation forestière du domaine national. Il détermine également les conditions d'exploitation des forêts privées et s'applique à l'ensemble du patrimoine forestier national.
<a href="#">Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales.</a>	Loi	Législations ou règlements en faveur de la GDF	2013	
Politique forestière du Sénégal 2005-2025	Politique nationale	Politiques en faveur de la GDF	2005-2025	
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2015. Stratégie Nationale de Développement Durable.	Stratégie nationale	Politiques en faveur de la GDF	2015	
<a href="#">Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique (LPSEDDTE) 2022-2026.</a>	Politique	Politiques en faveur de la GDF	2022-2026	

#### Classification et définitions nationales

- **Politiques en faveur de la GDF** : grandes orientations en faveur de la GDF
- **Législations ou règlements en faveur de la GDF** (même classification)
- **Plateforme favorisant ou permettant la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques forestières**: Cadre de concertation favorisant la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques forestières
- **Système(s) de traçabilité des produits ligneux**: Système de suivi des flux des produits ligneux.

#### Données de base

##### Politiques en faveur de la GDF / Stratégies en faveur de la GDF (grandes orientations en faveur de la GDF)

- Implication des privés dans la gestion des ressources forestières ;
- Transfert de compétences dans la gestion des ressources forestières (forêts de territoire) aux collectivités territoriales ;
- Protocoles de cogestion des forêts classées entre l'Etat et les collectivités territoriales ;
- Aménagement et protection des forêts ;
- Domiciliation de l'exploitation du bois énergie dans les forêts aménagées ;
- Promotion de l'efficacité énergétique et des combustibles de substitution ;
- Lutte contre le trafic de bois.
- Education environnementale

##### Législations ou règlements en faveur de la GDF (même classification)

- Le Code forestier (est la principale loi élaborée pour la gestion des forêts)
- Les arrêtés ministériels (pris spécifiquement dans le cadre de l'exploitation forestière).
- Au niveau territorial, les codes de bonne conduite sont établis pour la gestion des forêts communautaires.
- Stratégie nationale de développement durable ;
- La nouvelle politique forestière ;
- La lettre de politique sectorielle
- Les conventions internationales

##### Plateforme favorisant ou permettant la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques forestières / Cadre de concertation favorisant la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques forestières

- La gestion des ressources forestières étant une compétence transférée aux collectivités territoriales et l'Etat étant le garant de la ressource, un cadre de concertation est mis en place. Il permet aux parties prenantes d'aborder toutes les questions relatives à la gestion et l'exploitation durable des forêts.
- La consultation des services techniques et acteurs pour l'élaboration du Code forestier.

##### Système(s) de traçabilité des produits ligneux /Système de suivi des flux des produits ligneux

- Un ensemble de documents permet de suivre le flux des produits ligneux (Permis de coupe, de circulation et de dépôt).
- Un système de marquage au marteau forestier obligatoire sur le bois de service provenant des zones d'exploitation.

Indiquer l'existence de	Booléen (Oui/Non)	
	Nationales	Sous-nationales
Politiques d'appui à la gestion durable des forêts (GDF)	Oui	Oui
Législations et/ou réglementations en faveur de la GDF	Oui	Oui
Plateforme de participation des parties prenantes à l'élaboration de politiques forestières	Oui	Oui
Système de traçabilité des produits ligneux	Oui	Oui

### Commentaires

-

# 6b Superficie des domaines forestiers permanents

## Données nationales

### Source des données + type de source de données par ex. IFN, etc

Référence de la source de données	Type de source de données	Variable FRA	Année des données	Commentaires
Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS). Rapport annuel 2022	Registre	Superficie de domaine forestier permanent	2022	Sur la base des arrêtés de classement
Direction des Parcs nationaux (DPN). Rapport annuel 2022	Registre	Superficie de domaine forestier permanent	2022	
Rapport annuel 2022 Direction des Aires Marines Protégées Communautaires (DAMPC)-	rapport annuel 2022	Superficie de domaine forestier permanent	2022	
Moctar Sacande, Laura Guarnieri, Dande Maniatis, Giulio Marchi, Antonio Martucci, Danilo Mollicone, Carmen Morales, Regis W. Oubida & Alfonso Sanchez Paus Diaz. 2022. Africa Open Data for Environment, Agriculture and Land (DEAL) and Africa's Great Green Wall. Rome.	Enquête par télédétection	Superficie de domaine forestier permanent	2000, 2005,2010,2015,2019,2020	
Outils géospatiaux de FRA	Cartographie	Superficie de domaine forestier permanent	2020	Superpose les aires protégées et des jeux de données mondiaux sur le couvert arboré ou forestiers

### Classification et définitions nationales

Classe	Définition
Superficie forestière destinée à rester forêt permanente	superficie forestière des zones classées destinée à rester forêt et qui sans déclassement par la loi n'est pas susceptible d'être convertie à une autre utilisation.
Forêt Classée	forêt constituée en vue de la conservation des sols, des eaux, de la diversité biologique et d'écosystèmes particuliers ou fragiles et de la garantie d'une production durable par tout moyen approprié de gestion ou de protection
Parc National	zone où des restrictions ou des interdictions quant à la chasse, la pêche, la capture des animaux, le ramassage des œufs, la destruction de leur gîte, l'exploitation des végétaux, des produits du sol ou du sous-sol, la réalisation d'infrastructures sont édictées en vue de la conservation de la diversité biologique
Périmètre de reboisement ou de restauration	terrain dénudé ou insuffisamment boisé sur lequel s'exerce ou risque de s'exercer une érosion grave et dont le reboisement ou la restauration est reconnu nécessaire du point de vue agronomique, économique ou écologique
Réserve naturelle intégrale	zone où certaines restrictions, temporaires ou définitives, relatives à la chasse, à la pêche, à la capture des animaux, à l'exploitation des végétaux, des produits du sol et du sous-sol, à la réalisation d'infrastructures sont nécessaires pour des raisons scientifiques, touristiques et écologiques
Réserve spéciale	zone faisant l'objet de restrictions temporaires ou définitives, relatives à la chasse, à la pêche, à la capture des animaux, au ramassage des œufs, à l'exploitation des végétaux, des produits du sol ou du sous-sol, à la réalisation d'infrastructures, sauf à des fins scientifique, touristique et écologique
Réserve sylvo-pastorale	formation naturelle classée ayant une fonction pastorale prépondérante où des restrictions particulières sont apportées
Aire marine protégée	zone située à l'intérieur ou à proximité du milieu marin, avec ses eaux sous-jacentes, la faune et la flore associées et les éléments historiques et culturels qui s'y trouvent. Pour ces aires seule la partie continentale est considérée. Elle est constituée de mangroves dans la majorité des cas.
réserve naturelle communale/communautaire	site naturel d'intérêt local, en vue de la conservation, créé par la commune en dehors du domaine forestier classé et compris dans ses limites administratives ;

### Données de base

Données sur les superficies de forêts: voir tableau 1a (source projet Africa DEAL)

Partie continentale des Aires marines Protégées - DAMCP	Superficie (Ha)
AMP de Bamboung	3477,18
AMP de Joal-Fadiouth	522

AMP de Sangomar	4425
AMP de Gandoule extension	10334,73
AMP Niamone-Kalounayes	39619,2
AMP du Kassa-Balantakounda	5837,79
AMP du Kaalolaal Blouf-Fogny	12577,95
AMP de Somone	170
Réserve Naturelle communautaire de Palmarin	1446,88
AMP Ufoyaal Kassa-Bandial	24632,6
AMP Kalone Bliss-Kassa	31394,4
AMP Sokone	5356,5
TOTAL	152794,23
<b>Parcs et Réserves - DPN</b>	<b>Superficie (Ha)</b>
Parc National de Niokolo-koba	913000
Réserve de Faune de Ferlo Nord	487000
Parc National de la Basse Casamance	5000
Réserve Communautaire de Tocc-Tocc	273
Parc National du Delta du Saloum	76000
Parc National de la Langue de Barbarie	2000
Parc National des Oiseaux du Djoudj	16000
Réserve Ornithologique de Kalissay	16
Réserve Spéciales de Guembeul	720
Réserve Naturelle de Popeguine	1009
Parc National des Iles de la Madelaine	45
TOTAL	1501063

Estimation de la superficie des terres forestières à l'intérieur des aires protégées.

Product	Forest within protected areas as % of forest extent
GlobeLand	31,6
Forest/No Forest JAXA	27,4
Forest/No Forest TanDEM-X	27,1
Copernicus	28,7
ESRI	23,1
ESA	31,9
GFC Hansen >=10%	26,2
GFC Hansen >=20%	28,4
GFC Hansen >=30%	18,9
	29,5
Moyenne	27,28

Catégories de FRA 2025	Superficie forestiere (1000 ha)						
	Applicable?	1990	2000	2010	2015	2020	2025
Superficie de domaine forestier permanent	Oui	2 509.18	2 464.38	2 419.58	2 397.18	2 374.90	2 352.38

### Commentaires

Les tableaux dans les données de base contiennent des informations sur le domaine classé en général.

A l'heure actuelle la superficie forestière à l'intérieur du domaine forestier n'a pas fait l'objet d'une cartographie spécifique. Cependant en considérant les outils géospatiaux de la plateforme on se rend compte que bien que donnant des superficies différentes le pourcentage de forêts à l'intérieur du domaine permanent est assez proche. Ainsi la moyenne de 10 outils différents a été considérée.

sachant qu'avec l'étude réalisée avec Collect Earth dans le cadre du projet Africa Open Deal nous avons la superficie totale des forêts pour certaines années de référence, nous lui avons appliqué ce pourcentage moyen pour déterminer la superficie des forêts à l'intérieur du domaine permanent .

## 7 Extraction et valeur des produits forestiers non ligneux en 2020

## 7 Extraction et valeur des produits forestiers non ligneux en 2020

### Données nationales

#### Source des données + type de source de données par ex. IFN, etc

Référence de la source de données	Type de source de données	Variable FRA	Année des données	Commentaires
Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS), 2023. Rapport annuel 2022	Registre	#1 #2 #3 #4 #5 #6 #7 #8 #9 #10	2022	Rapport de la division aménagement et productions forestières de la DEFCCS.

### Classification et définitions nationales

Produits forestiers non ligneux	Produits provenant de la forêt (Catégorie forêt et autres terres boisées) autre que le bois.
---------------------------------	--

### Données de base

#### Données DEFCCS (Rapport annuel 2022)

N°	Nom Local	Nom scientifique	Unités	Total	Prix Unitaire	Valeur CFA	Valeurs en millions de CFA	Catégorie de PFNL
1	Bouye	Adansonia digitata	Kg	3819360	1200	4583232000	4583,232	Fruit
2	Madd	Saba senegalensis	Kg	1599500	1000	1599500000	1599,5	Fruit
3	Ditakh	Detarium senegalensis	Kg	717501	700	502250700	502,2507	Fruit
4	Gowé	Cyperus sp	Kg	638832	2500	1597080000	1597,08	Rhizome
5	Jujube	Zizphus mauritiana	Kg	518831	1200	622597200	622,5972	Fruit
6	Nététou	Parkia biglobosia	Kg	440428	1500	660642000	660,642	Graine fermentée
7	Toll	Landolphia heudelotii	Kg	321252	800	257001600	257,0016	Fruit
8	Huile de palme	Elaeis guineensis	l	288026	3000	864078000	864,078	Huile
9	Solom	Dialium guineensis	Kg	282380	1500	423570000	423,57	Fruit
10	Gomme arabique	Acacia senegal	Kg	240132	6000	1440792000	1440,792	exsudat
11	Gomme Mbep	Sterculia setigera	Kg	111435	6000	668610000	668,61	exsudat
12	Dakhar	Tamarindus indica	Kg	66514	1000	66514000	66,514	Fruit
13	Diguidié	Cyperus esculentus	Kg	37191	2500	92977500	92,9775	Rhizome
14	Vin de palme	Elaeis guineensis	l	32075	700	22452500	22,4525	Sève
15	Soump	Balanites aegyptiaca	Kg	23970	800	19176000	19,176	Fruit

	Nom du produit PFNL	Espèce clé	Quantité	Unité	Valeur (1000 monnaie nationale)	Catégorie de PFNL
#1	Bouye	Adansonia digitata	3 819 360	kg	4 583 232	1 Aliments
#2	Madd	Saba senegalensis	1 599 500	kg	1 599 500	1 Aliments
#3	Gowé	Cyperus sp	638 832	kg	1 597 080	3 Matières premières pour les médicaments et les produits aromatiques
#4	Gomme arabique	Acacia senegal	240 132	kg	1 440 792	7 Exsudats
#5	Huile de palme	Elaeis guineensis	288 026	litre	864 078	1 Aliments
#6	Nététou	Parkia biglobosa	440 428	kg	660 642	1 Aliments
#7	Jujube	Zizphus mauritiana	518 831	kg	622 597	1 Aliments
#8	Ditakh	Detarium senegalensis	717 501	kg	502 251	1 Aliments
#9	Solom	Dialium guineensis	282 380	Kg	423 570	1 Aliments
#10	Toll	Landolphia heudelotii	321 252	kg	257 002	1 Aliments
Tout autre produit végétal						
Tout autre produit animal						
<b>Total</b>					<b>12 550 744</b>	

Nom de la monnaie	Franc CFA
-------------------	-----------

### Commentaires

Les quantités répertoriées sont celles notifiées par les situations financières des régions établies à travers la taxation des produits forestiers. Les valeurs sont calculées à partir des prix sur les marchés en Août 2023.

## 8 Objectif de développement durable 15

### 8 Objectif de développement durable 15

#### Indicateur ODD 15.1.1: Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre

Indicateur	Pourcentage									
	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre	46.94	46.54	46.14	45.73	45.33	45.25	45.17	45.09	45.01	44.92

#### Indicateur ODD 15.2.1 Progrès réalisés dans la gestion durable des forêts

Sous-Indicateur 1	Pourcentage					
	2000-2010	2010-2015	2015-2020	2020-2025	2005-2015	2015-2025
Taux de changement annuel de la superficie forestière	-0.17	-0.18	-0.18	-0.18	-0.17	-0.18

Sous-Indicateur 2	Biomasse forestière (tonnes/ha)									
	2000	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Stock de biomasse aérienne dans les forêts	51.38	51.38	51.38	51.38	51.38	51.38	51.38	51.38	51.38	51.38

Sous-Indicateur 3	Pourcentage (Superficie forestière de référence 2015)									
	2000	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Proportion de la superficie forestière se trouvant dans des aires protégées juridiquement constituées	11.74	11.74	11.74	11.75	35.94	35.94	35.94	35.94	35.94	11.75

Sous-Indicateur 4	Pourcentage (Superficie forestière de référence 2015)									
	2000	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Proportion de la superficie forestière faisant l'objet d'un plan de gestion forestière à long terme	17.05	21.94	28.69	33.23	34.16	35.08	36.00	36.93	37.85	

Sous-Indicateur 5	1 000 ha
Superficie forestière dont la gestion est certifiée par des systèmes de vérification indépendants	
2000	0.00
2005	0.00
2010	0.00
2015	0.00
2016	0.00
2017	0.00
2018	0.00
2019	0.00
2020	0.00
2021	0.00
2022	0.00
2023	0.00
2024	0.00
2025	

Les données pour ce sous-indicateur des ODD sont fournies par le Forest Stewardship Council (FSC) et le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC).

